

# GUIDE DES INDICATEURS CLÉS

## INDEX

Introduction	3
Indicateurs transversaux	5
Indicateurs de base	
- Indicateurs de changement climatique	10
- Égalité des sexes	23
- Mouvements migratoires et interculturalité	33
- Transformation sociale et communautaire	29

## 0. Introduction et contexte

L'utilisation d'indicateurs est essentielle tant pour le Fons Mallorquí que pour ses partenaires, les municipalités du sud et les entités civiles avec lesquelles il travaille en alliance. Travailler avec des indicateurs est un effort pour tout le monde, mais cela nous fournit des informations sur les progrès et nous aide à être plus efficaces et à prendre des décisions.

Cette première version du guide des indicateurs nous aidera à prendre une base de référence et à fixer des objectifs réalistes et cohérents, à évaluer les réalisations et à ajuster nos stratégies.

La communication des résultats des indicateurs est un exercice de transparence et de redevabilité du travail accompli par les Fons et tous ses alliés.

En outre, le Fons Mallorquí s'efforce de systématiser les expériences menées dans les territoires à travers les différents axes thématiques de travail<sup>1</sup> et de contribuer à la réduction de la pauvreté, le tout dans le cadre d'une approche municipaliste ou de coopération décentralisée. Cette approche doit également être mesurée afin de pouvoir développer et évaluer les projets de manière cohérente.

Pour toutes ces raisons, ce guide présente un panel d'indicateurs pour chaque axe thématique et un indicateur transversal pour l'axe de la bonne gouvernance.

Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche dont la structure est détaillée ci-dessous :

- A. Informations sur l'indicateur. Cette section est un cadre de référence pour l'indicateur, elle place l'indicateur dans l'Agenda 2030, elle présente l'indicateur sur lequel il est basé et les ODD et indicateurs auxquels il est lié
- B. Concept et cadre conceptuel. L'établissement d'un cadre conceptuel permet de délimiter et de s'assurer que les indicateurs adaptés sont alignés sur les ODD, facilite l'interprétation, la cohérence et la mesure, ainsi que leur adaptabilité
- C. La construction de l'indicateur adapté. Cette section fournit un indicateur approximatif, adapté et cohérent avec la réalité des territoires locaux, compte tenu des ressources et de la disponibilité des données et étant cohérent avec l'indicateur de référence
- D. Sources de données et référence : liste d'informations pouvant être utiles à l'élaboration du diagnostic.
- E. Formulation et analyse de l'indicateur. Il vise à fournir des conseils sur la façon de formuler ou de calculer l'indicateur, les variables qui doivent être prises en compte, les outils qui peuvent être utilisés pour son élaboration et parfois les limites de cet indicateur.

Enfin, vous n'avez pas besoin de lire et de connaître tous les indicateurs. Une fois que vous avez identifié l'axe stratégique dans lequel s'inscrit le projet et

---

<sup>1</sup> Revoir l'appel à projets pour lire les axes thématiques de travail

l'ODD et la cible auxquels il contribue, il vous suffit de sélectionner l'indicateur et de vous rendre dans sa fiche correspondante.  
Les seuls indicateurs qu'il faut toujours connaître sont ceux liés à l'axe transversal de la bonne gouvernance.

## INDICATEURS TRANSVERSAUX

*La bonne gouvernance est une approche transversale, ce qui signifie qu'elle doit être prise en compte dans tous les types de projets, quelle que soit l'axe thématique choisi par le demandeur.*



### A. Cible 16.7- Informations sur les indicateurs

**ODD 16. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.**

**Cible 16.7.** Assurer une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux.

**Indicateur de référence :**

**16.7.1** Proportions de postes dans les institutions nationales et locales, y compris a) les assemblées législatives ; b) la fonction publique ; et c) le système judiciaire, par rapport à la répartition nationale, selon le sexe, l'âge, les personnes handicapées et les groupes de population

**ODD connexes :**

5.5; 10.2

### B. Définition et cadre conceptuel

**Définition**

Cet indicateur mesure la représentation des fonctionnaires dans la fonction publique en fonction du sexe, de l'âge, de l'incapacité et du groupe de population, et évalue comment ils correspondent à la proportion de ces groupes dans l'ensemble de la société.

Plus précisément, cet indicateur mesure la représentation proportionnelle de divers groupes démographiques (femmes, jeunes, personnes handicapées et groupes de population pertinents à l'échelle nationale) dans diverses catégories professionnelles, ainsi qu'à deux niveaux administratifs (national et infranational).

**Concepts:**

- 1) **Postes nommés/élus** : Il est important de faire la distinction entre les postes nommés (ou élus) par le gouvernement ou le chef du

gouvernement, et les postes de fonctionnaires de carrière obtenus sur la base du mérite et de l'ancienneté.

## C. Construction de l'indicateur adapté

Cet indicateur peut être construit en identifiant par sexe, âge, appartenance ethnique et handicap les groupes de travailleurs des administrations locales dans les différentes catégories : cadres, professionnels, techniques.

L'indicateur proposé a adapté la **proportion de femmes dans les conseils municipaux aux niveaux de gestion, technique et professionnel par zone de service par rapport au nombre total d'employés de l'administration locale.**

## D. Sources d'information et de référence

- Base de données des statistiques de l'EIGE sur le genre : <http://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs>
- Ernst & Young, Indice mondial des femmes dirigeantes du secteur public, élaboré : <https://mb.cision.com/Public/1179/9413414/af807359d5bc53.pdf>
- Hague, Harrop, McCormick, « Comparative Government and Politics : An Introduction », 10e édition, Palgrave, Londres (2016).
- Heywood, « Politics », 4e édition, Palgrave Macmillan, Basingstoke (2013).
- Base de données statistiques de l'OIT : <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--end/index.htm>
- Classification internationale type des professions (CITP-08), [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_172572.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_172572.pdf)
- International Republican Institute (IRI) 2016, L'autonomisation politique, la représentation et l'influence des femmes en Afrique : une étude pilote sur le leadership des femmes dans la prise de décision politique : [https://www.iri.org/sites/default/files/wysiwyg/womens\\_political\\_index\\_0.pdf](https://www.iri.org/sites/default/files/wysiwyg/womens_political_index_0.pdf)
- Krook et O'Brien, « La politique de la représentation des groupes : les quotas pour les femmes et les minorités dans le monde » (2010), *Comparative Politics*, 42 (3), 253-272.
- Lupu, « Classe et représentation en Amérique latine » (2015), *Revue suisse de science politique* 21 (2) : 229-236.

- OCDE (2017), Panorama des gouvernements, [http://www.oecd-ilibrary.org/governance/government-at-a-glance-2017/employment-in-general-government\\_gov\\_glance-2017-24-en](http://www.oecd-ilibrary.org/governance/government-at-a-glance-2017/employment-in-general-government_gov_glance-2017-24-en)
- PNUD, Le développement inclusif des personnes handicapées au PNUD : orientations et points d'entrée (2018) : [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Human%20Rights/UNDP-\\_Disability\\_Inclusive\\_Development\\_\\_accessible.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Human%20Rights/UNDP-_Disability_Inclusive_Development__accessible.pdf)
- PNUD Égalité des sexes dans l'administration publique (GEPA) : [http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/public\\_administration/gepa.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/public_administration/gepa.html)
- ONU Femmes, Note méthodologique sur l'indicateur 5.5.1b des ODD « Proportion de sièges occupés par des femmes dans les gouvernements locaux » (octobre 2017). Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/metadata-compilation/>

## E. Formulation et analyse de l'indicateur

Cet indicateur devrait être pris en compte dans l'ensemble du projet, en encourageant la participation des femmes à tous les niveaux de l'administration locale :

Les données doivent être présentées sous la forme de la proportion de femmes dans l'administration locale par rapport au nombre total d'employés et, en outre :

- Tranche d'âge, par exemple : moins de 35 ans ; 35-44; 45-54;55-64.
- Oui, il y a des femmes qui ont des capacités.
- Zone d'administration locale si possible.

### Indicateur de référence

**Indicateur 16.7.2** : Proportion de la population estimant que la prise de décision est inclusive et réactive, selon le sexe, l'âge, le handicap et le groupe de population

## B. Construction de l'indicateur adapté

### Définition

Cet indicateur basé sur des sondages mesure la mesure dans laquelle les gens croient que les politiciens et/ou les institutions politiques écouteront les opinions des citoyens ordinaires et agiront en conséquence.

Pour répondre aux deux dimensions couvertes par cet indicateur, l'indicateur 16.7.2 des ODD utilise deux questions d'enquête bien établies, à savoir : 1) une question qui mesure dans quelle mesure les gens estiment avoir leur mot à dire sur ce que fait le gouvernement local (en mettant l'accent sur la participation inclusive à la prise de décision) et 2) une autre

question qui mesure la mesure dans laquelle les gens estiment que le système politique leur permet d'avoir une influence en politique (en mettant l'accent sur la prise de décision réactive).

Tous les efforts doivent être faits pour ventiler les résultats de l'enquête sur ces deux questions par sexe, groupe d'âge, niveau de revenu, niveau d'éducation, lieu de résidence (urbain/rural), situation de handicap et population nationale pertinente.

### Concepts

- 1) Prise de décision : Il est implicite dans l'indicateur 16.7.2 que la « prise de décision » fait référence à la prise de décision dans le domaine de la gouvernance publique (et non à toutes les décisions).
- 2) Prise de décision inclusive : Processus décisionnels qui donnent aux gens la possibilité de « s'exprimer », c'est-à-dire d'exprimer leurs demandes, leurs opinions et/ou leurs préférences aux décideurs.
- 3) Prise de décision réactive : Processus de prise de décision dans le cadre desquels les politiciens et/ou les institutions politiques écoutent les demandes, les opinions et/ou les préférences exprimées par les gens et agissent en conséquence.

## C. Construction de l'indicateur adapté

Les Nations Unies proposent d'élaborer cet indicateur au moyen d'enquêtes qui recueillent des questions sur la participation inclusive à la prise de décision et la prise de décision réactive.

En raison des circonstances très différentes de chaque territoire, et des difficultés de chaque projet à pouvoir réaliser des enquêtes de ce type, les indicateurs adaptés suivants sont proposés :

- Nombre de politiques publiques et/ou d'actions visant à renforcer les droits de l'homme, en particulier l'égalité des sexes.
- Nombre d'associations et d'autres acteurs locaux participant aux espaces de concertation municipaux

## D. Sources d'information et références

- Lane, R. E. (1959). Vie politique : pourquoi et comment les gens s'engagent en politique. Chicago, Markham.
- Niemi, R. G., Craig, S. C. et Mattei, F. (1991). Mesure de l'efficacité politique interne dans l'étude nationale sur les élections de 1988. *Revue américaine de science politique*, 85,(4), 1407-1413.
- Quintelier, E. et Hooghe, M. (2012). Attitudes politiques et participation politique : une étude de groupe sur les effets de la socialisation et de l'autosélection chez les adolescents tardifs. *Revue internationale de science politique*, 33 (1), 63-81. DOI : 10.1177/0192512111412632



- Saris, W.E. et Revilla, M. (2012). Livrable 4.6 de l'ESS-DACE : Évaluation des expériences dans le questionnaire supplémentaire du cycle 5 de l'ESS
- Saris, W. E. et Torcal, M (2009). Procédures et modèles alternatifs de mesure de l'efficacité politique. <http://hdl.handle.net/10230/28300>
- Vecchione, M., et Caprara, G. V. (2009). Déterminants de la personnalité de la participation politique : la contribution des traits de caractère et des croyances en matière d'auto-efficacité. *Personnalité et différences individuelles*, 46(4), 487-492. DOI : 10.1016/j.paid.2008.11.021

## E. Formulation et analyse

Le type de politiques et/ou d'actions détaillées et les personnes qui en bénéficieront doivent être détaillés

En ce qui concerne le nombre d'associations, le domaine d'intervention et la manière dont elles participent aux espaces de consultation doivent être précisés

Il existe des modèles d'enquête pour mesurer si la participation à la prise de décision de la municipalité est inclusive, ils peuvent être demandés au Fons Mallorquí.

## INDICATEURS DE BASE PAR LIGNE THEMATIQUE

*Les candidats doivent choisir l'un de ces indicateurs de base en fonction de la ligne thématique choisie pour développer la proposition.*

### LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



#### F. Cible 6.1- Informations sur les indicateurs

**ODD : 6.** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

**Fita 6.1.** D'ici 2030, assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un prix abordable pour tous.

**Indicateur de référence 6.1. :** Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité

**Les cibles de cet indicateur se situent également dans les cibles suivantes :** 1.2, 1.4, 2.2, 3.2, 3.8, 3.9, 4a, 5.4 et 11.1

#### G. Définition, concept et classification

**Définition:**

La proportion de la population qui utilise des services d'eau potable gérés de façon sécuritaire est définie comme la proportion de la population qui utilise **une source d'eau potable améliorée qui est accessible sur place, disponible en cas de besoin et exempte de contamination féodale et chimique prioritaire.** Les sources d'eau potable « améliorées » comprennent : les canalisations, les puits forés et les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie, les kiosques à eau et l'eau embouteillée et distribuée.

**Concepts clés à prendre en compte dans la construction de l'indicateur :**

- 1) **Source d'eau potable :** le point où les gens collectent de l'eau pour la consommation et non la source de l'eau fournie. Par exemple, l'eau recueillie à partir d'un réseau de distribution qui puise de l'eau dans un réservoir d'eau de surface serait classée comme de l'eau courante, tandis que l'eau recueillie directement dans un lac ou une rivière serait classée comme eau de surface.

- 2) **Sources d'eau potable « améliorées »** : eau du robinet, puits forés ou puits tubulaires, puits creusés protégés, sources protégées, eau de pluie, kiosques à eau et eau embouteillée ou fournie.
- 3) **Sources d'eau potable « non améliorées »** : puits creusés non protégés, sources non protégées et eaux de surface (rivières, réservoirs, lacs, étangs, ruisseaux, canaux et fossés), qui, de par leur conception et leur construction, sont toutes peu susceptibles de fournir de l'eau potable.
- 4) **La source d'eau est « accessible sur place »** si le point de collecte est situé à l'intérieur de l'habitation, de l'enclos, de la cour ou de la parcelle, ou si l'eau est fournie à la maison.
- 5) **Eau potable « disponible en cas de besoin »** si les ménages déclarent avoir « suffisamment » d'eau, ou si l'eau est disponible « la plupart du temps » (c.-à-d. au moins 12 heures par jour ou 4 jours par semaine).
- 6) **Exempt de contamination fécale et de contamination chimique prioritaire** : Eau potable conforme aux normes internationales de qualité microbiologique et chimique de l'eau spécifiées dans les Lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'eau potable. Aux fins de la surveillance mondiale, l'indicateur prioritaire de la contamination microbiologique est E. coli, et les contaminants chimiques prioritaires sont l'arsenic et le fluorure.<sup>2</sup>
- 7) **Service d'eau géré en toute sécurité** : Il est fourni aux ménages qui utilisent des sources améliorées d'eau potable situées sur les lieux, avec de l'eau disponible en cas de besoin et exempte de contamination.
- 8) **Service d'eau de base** : Ménages utilisant une fontaine améliorée dont le temps de collecte de l'eau ne dépasse pas 30 minutes par aller-retour
- 9) **Service d'eau limité** : Ceux qui utilisent des fontaines améliorées avec des temps de collecte d'eau supérieurs à 30 minutes.

#### Classement :

Le Programme conjoint de surveillance de l'OMS et de l'UNICEF a établi des normes internationales claires et normalisées dans au moins 100 pays pour la classification des installations d'eau potable et des niveaux de service, afin d'évaluer et de comparer les progrès accomplis entre les pays (voir [www.washdata.org](http://www.washdata.org)).

Dans ce cadre, les indicateurs inclus dans cette fiche s'appuient sur ces normes internationales pour la construction d'indicateurs d'accès à l'eau potable.

Ces normes peuvent s'appliquer à trois secteurs : les ménages, les écoles et les établissements de santé.

## H. Construction d'indicateurs adaptés<sup>3</sup>

### Indicateurs primaires

<sup>2</sup> Pour obtenir des conseils détaillés sur la qualité de l'eau, veuillez consulter la dernière version des Lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'eau potable : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/water-safety-and-quality/drinking-water-quality-guidelines>

<sup>3</sup> <https://washdata.org/sites/default/files/JMP%20methodology-Apr-2018-5.pdf>

Proportion de la population qui utilise :

- Amélioration des sources d'eau potable
- Fontaines à eau canalisées
- Pas d'installations d'eau potable (eau de surface)

### Variables d'indicateur par niveau de service

Les indicateurs primaires sont combinés avec des variables de niveau de service, ce qui donne des variables d'indicateurs primaires, qui peuvent être utilisées pour présenter les résultats en fonction de la portée de chaque projet.

#### ➤ Niveaux de service d'eau potable des ménages

Niveau de service	Description	Taux (% de la population)
Service géré en toute sécurité	L'eau potable provient d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination fécale (et de produits chimiques prioritaires)	
Service de base ou élémentaire	L'eau potable provient d'une source améliorée avec un temps de ramassage de moins de 30 minutes ou aller-retour, y compris les files d'attente.	
Service limité	L'eau potable provient d'une source améliorée avec un temps de ramassage de plus de 30 minutes ou aller-retour, y compris les files d'attente.	
Le service n'a pas été amélioré	L'eau potable provient de puits creusés ou de sources non protégées.	
Pas de service	L'eau potable est recueillie directement dans un cours d'eau, un barrage, un lac, un étang, un ruisseau, un conduit ou un canal d'irrigation.	

#### ➤ Niveaux de service d'eau potable Écoles

Niveau de service	Description	Taux (% de la population)
Service amélioré	L'eau provient d'une source améliorée située dans les locaux de l'installation et est disponible en cas de besoin, exempte de contamination fécale (et de produits chimiques prioritaires). <sup>4</sup>	
Service de base	La propriété dispose d'eau provenant d'une source d'eau améliorée.	
Service limité	L'eau d'un point d'eau amélioré est disponible à l'extérieur du site ou il y a un point d'eau amélioré sur le site, mais aucune eau n'est disponible.	
Pas de service	Puits ou source creusé sans protection, sans eau de surface ou sans source d'eau disponible	

<sup>4</sup> Cette définition découle des ambitions de la municipalité en matière d'accès aux services d'eau potable dans les écoles.

## ➤ Niveaux de service d'eau potable dans les établissements de santé

Niveau de service	Description	Taux (% de la population)
Service amélioré	L'eau provient d'une source améliorée située dans les locaux de l'installation et est disponible en cas de besoin, exempte de contamination fécale (et de produits chimiques prioritaires). <sup>5</sup>	
Service de base	La propriété dispose d'eau provenant d'une source d'eau améliorée.	
Service limité	L'eau d'un point d'eau amélioré est disponible à l'extérieur du site ou il y a un point d'eau amélioré sur le site, mais aucune eau n'est disponible.	
Pas de service	Puits ou source creusé sans protection, sans eau de surface ou sans source d'eau disponible	

## I. Type de sources de données et méthodes de collecte

- Les recensements, qui recueillent en principe des données de base sur toutes les personnes vivant dans un pays et sont effectués par les instituts nationaux de statistique.
- Les enquêtes auprès des ménages, qui recueillent des données auprès d'un sous-ensemble de ménages. Ceux-ci peuvent cibler des populations nationales, rurales ou urbaines, ou des projets ou des zones infranationales plus limités.
- Les données administratives, qui peuvent consister en des informations collectées par des entités gouvernementales ou non gouvernementales impliquées dans la fourniture ou le suivi de services. Il s'agit, par exemple, d'inventaires et de bases de données sur l'eau et l'assainissement, ainsi que de rapports des organismes de réglementation.
- D'autres ensembles de données peuvent être disponibles, tels que des compilations d'initiatives internationales ou régionales (par exemple, Eurostat), des études menées par des instituts de recherche ou des conseils techniques reçus lors de consultations nationales.
- Il est recommandé de consulter les sites web des instituts nationaux de statistique et des principales institutions sectorielles, telles que les ministères de l'eau et de l'assainissement, les régulateurs des services d'eau potable et d'assainissement

<sup>5</sup> Cette définition découle des ambitions de la municipalité en matière d'accès aux services d'eau potable dans les écoles.

- Fuentes de consulta: Perspectives de la population mondiale : <https://population.un.org/wpp/> ; Projets d'urbanisation dans le monde : <https://population.un.org/wup/>) ; washdat.org

**Unité de mesure :** % de la population

## J. Formulation de l'indicateur : formes de présentation et d'analyse des données

La forme de formulation serait la suivante : **Proportion de la population de la communauté XX utilisant les installations qui répondent aux critères énoncés ci-dessus.**

Pour calculer le **pourcentage total de la population scolaire d'une communauté qui boit de l'eau provenant d'une source améliorée**, les étapes suivantes peuvent être suivies :

- 1) Identifiez la population totale des écoles de la communauté.
- 2) Identifiez la population qui a accès à la source d'eau améliorée dans les écoles.
- 3) Identifiez la population qui boit de l'eau provenant de la source améliorée dans les écoles.
- 4) Calculer le pourcentage de la population qui boit de l'eau provenant de la source améliorée dans les écoles à l'aide de la formule suivante :  $(\text{population de l'eau potable provenant de la source améliorée} / \text{population totale des écoles}) \times 100$ .

Il est conseillé de suivre la même méthode pour les centres de santé, en tenant compte du nombre de population et de médecins desservis par le centre de santé.

**Formulation de l'indicateur :** Proportion de la population de la communauté X qui utilise les installations qui répondent aux critères établis par le projet. Les résultats seront présentés sous forme de tableaux et de graphiques pour faciliter l'interprétation et partagés avec la communauté X et les autorités locales à des fins de suivi et d'évaluation. Les résultats obtenus dans le cadre du projet seront comparés à l'ensemble de la communauté ainsi qu'à l'utilisation et au niveau de service dans le graphique. En plus des niveaux de service, les résultats, dans la mesure du possible, seront présentés ventilés par zone géographique (urbaine/rurale).

**Fréquence de mesure.** La date et la fréquence de la collecte des données doivent être indiquées.

**Collecte de données :** Les données seront recueillies par l'équipe du projet au moyen d'enquêtes et de mesures dans la communauté X.

Un plan d'échantillonnage approprié est nécessaire pour que les résultats des enquêtes soient représentatifs.

## A. Cible 6.2 - Informations sur les indicateurs

**ODD : 6.** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

**Cible 6.2.** D'ici 2030, assurer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables pour tous et mettre fin à la défécation à l'air libre, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation de vulnérabilité

**Point de référence :** Proportion de la population utilisant (a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et (b) des installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon

**Les cibles de cet indicateur se situent également dans les cibles suivantes :** 1.2, 1.4, 2.2, 3.2, 3.8, 3.9, 4a, 5.4 et 11.1

## B. Définition, concept et classification

**Définition:**

La proportion de la population qui utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité est définie comme la proportion de la population **qui utilise une installation d'assainissement amélioré qui n'est pas partagée avec d'autres ménages et où les excréments sont éliminés en toute sécurité sur place ou enlevés et traités hors site.** Les installations sanitaires « améliorées » sont celles conçues pour séparer de manière hygiénique les excréments humains du contact humain. Il s'agit notamment des technologies d'assainissement humide, telles que les toilettes à chasse d'eau et à coulée raccordées aux égouts, aux fosses septiques ou aux latrines à fosse, et des technologies d'assainissement à sec, telles que les latrines à fosse sèche à base de dalles, les latrines à fosse améliorées ventilées et les toilettes à compostage.

**Concepts clés à prendre en compte dans la construction de l'indicateur :**

10) **Une installation d'assainissement améliorée** est une installation conçue pour séparer de manière hygiénique les excréments humains du contact humain. Les installations d'assainissement améliorées comprennent les technologies d'assainissement par voie humide, telles que les toilettes à chasse d'eau ou à coulée raccordées aux réseaux d'égouts, aux fosses septiques ou aux latrines à fosse ; et les technologies d'assainissement à sec, telles que les latrines à fosse sèche à base de dalles (construites à partir de matériaux durables et faciles à nettoyer), les latrines à fosse améliorée ventilées (VIP), les latrines à fosse à dalles, les toilettes à compostage et l'assainissement en conteneurs.

Si un ménage utilise une toilette à chasse d'eau, mais ne sait pas où elle est évacuée, les installations sanitaires sont considérées comme améliorées, car le ménage peut ne pas savoir si l'eau est rejetée dans un égout, une fosse septique ou des latrines à fosse.

L'assainissement amélioré ne fait référence qu'**au type d'installation utilisée**, que les installations soient partagées ou non. Les toilettes publiques, ainsi que les installations sanitaires privées partagées par deux familles ou plus, sont classées comme « installations partagées ».

Le traitement primaire n'est pas considéré comme géré de façon sécuritaire, à moins que l'effluent ne soit rejeté de manière à empêcher tout contact humain ultérieur (p. ex., par un long émissaire dans l'océan). Si des données sont disponibles pour les classes conventionnelles (primaire, secondaire, tertiaire, avancé) ainsi que pour les catégories ambiguës (p. ex., « autres »), les catégories ambiguës ne sont généralement pas considérées comme étant traitées de manière sûre. Lorsqu'aucune classe de traitement n'est spécifiée (p. ex., « traité »).

Le traitement des excréments dans les stations d'épuration des boues de vidange est considéré comme géré en toute sécurité si les fractions liquide et solide sont traitées.

- 11) **Installations différenciées selon le sexe et utilisables dans les écoles :** désigne les toilettes ou les latrines qui sont accessibles aux élèves (les portes sont déverrouillées ou une clé est disponible en tout temps), fonctionnelles (les toilettes ne sont pas cassées, le trou des toilettes n'est pas obstrué et l'eau est disponible pour les toilettes (à chasse d'eau ou à décharge) et l'utilisation est privée (il y a des portes qui peuvent être fermées de l'intérieur et il n'y a pas de grands espaces) dans la structure).
- 12) **L'assainissement de base fait référence** à l'utilisation d'installations sanitaires améliorées qui ne sont pas partagées
- 13) **L'assainissement limité fait référence** à l'utilisation d'installations d'assainissement améliorées qui sont partagées
- 14) **Les installations sanitaires non améliorées** comprennent les toilettes à chasse d'eau ou à chasse d'eau reliées à des drains ouverts, les latrines à fosse non pavées, les puits ouverts, les seaux, les casseroles, les « plateaux » ou autres récipients non scellés, les toilettes suspendues/latrines, la défécation dans la brousse ou les champs ou dans les fossés et la défécation dans les eaux de surface (canaux de drainage, plages, rivières, ruisseaux ou mer). Si un ménage utilise une toilette à chasse d'eau et que les répondants déclarent qu'elle n'est pas rejetée dans les égouts, les fosses septiques ou les latrines à fosse, mais ailleurs, l'installation sanitaire est considérée comme n'ayant pas été améliorée.

#### Classification:

Le Programme conjoint de surveillance OMS/UNICEF a établi des normes internationales claires et normalisées dans au moins 100 pays pour la classification des installations sanitaires et des niveaux de service, afin d'évaluer et de comparer les progrès accomplis entre les pays (voir [www.washdata.org](http://www.washdata.org)).



Dans ce cadre, les indicateurs inclus dans cette fiche d'information sont basés sur ces normes internationales pour la construction des indicateurs d'assainissement.

Ces normes peuvent s'appliquer à trois secteurs : les ménages, les écoles et les établissements de santé.

## C. Construction d'indicateurs adaptés<sup>6</sup>

### Indicateurs primaires

La construction de cet indicateur est basée sur les indicateurs primaires suivants, « proportion de la population qui utilise... » :

- Amélioration des installations sanitaires
- Amélioration des installations sanitaires raccordées aux égouts
- Amélioration des installations sanitaires raccordées aux fosses septiques
- Pas d'installations sanitaires (défécation à l'air libre).

### Indicateurs par variable de niveau de service

En combinant les indicateurs primaires avec l'utilisation partagée ou non partagée de l'installation ainsi que le traitement des eaux usées, les indicateurs suivants sont obtenus par niveau de service, qui peuvent être utilisés pour présenter les résultats en fonction de la portée de chaque projet.

#### ➤ Niveaux de service d'assainissement domestique

Niveau de service	Description	Taux (% de la population)
Service managé avec une sécurité totale	Toilettes individuelles adéquates par unité utilisateur, évitant la contamination de l'environnement par traitement en présentiel ou à distance + lavage des mains.	
Service de base ou élémentaire	Toilettes individuelles adéquates par unité d'utilisation, mais sans accès à une station d'épuration appropriée.	
Service limité	Salles de bains partagées adéquates.	
Le service n'a pas été amélioré	Toilettes présentant un risque de contamination humaine (latrines traditionnelles). (Utilisation de latrines à fosse sans dalle ni plate-forme, de latrines suspendues ou de latrines à seaux.)	
Pas de service	Élimination des excréments humains dans les champs, les forêts, les arbustes, les plans d'eau ouverts, les plages et autres espaces ouverts ou avec les déchets solides.	

#### ➤ Niveaux de services d'assainissement Écoles

<sup>6</sup> <https://washdata.org/sites/default/files/JMP%20methodology-Apr-2018-5.pdf>

Niveau de service	Description	Taux (% de la population)
Basique	Des installations améliorées, différenciées par sexe et utilisables dans l'école.	
Limité	Des installations améliorées (toilettes à chasse d'eau, latrines à fosse avec dalles, toilettes à compostage) sont disponibles, mais elles ne sont pas différenciées selon le sexe ou utilisables au moment de l'enquête.	
Pas de service	Il n'y a pas de toilettes ni de latrines, et pas d'installations (latrines à fosse sans dalle ni plate-forme, latrines suspendues, latrines à seaux)	

➤ **Niveaux d'assainissement dans les établissements de santé**

Niveau de service	Description	Taux (% de la population)
Basique	Des toilettes de base avec au moins une toilette dédiée aux employés, et au moins une toilette séparée selon le sexe avec des installations d'hygiène menstruelle et au moins une toilette accessible aux personnes à mobilité réduite	
Limité	Vous disposez d'au moins une installation mise à niveau, mais vous ne répondez pas à toutes les exigences de service de base	
Pas de service	Les installations sanitaires ne sont pas modernisées (latrines à fosse sans dalle ni plate-forme, latrines suspendues et latrines à seaux) ou il n'y a pas de toilettes ou de latrines sur place	

## D. Sources de données et méthodes de collecte

- Les recensements, qui recueillent en principe des données de base sur toutes les personnes vivant dans un pays et sont effectués par les instituts nationaux de statistique.
- Les enquêtes auprès des ménages, qui recueillent des données auprès d'un sous-ensemble de ménages. Ceux-ci peuvent cibler des populations nationales, rurales ou urbaines, ou des projets ou des zones infranationales plus limités. Un plan d'échantillonnage approprié est nécessaire pour que les résultats des enquêtes soient représentatifs, et les enquêtes sont souvent menées ou examinées et approuvées par les organismes nationaux de statistique.
- Les données administratives, qui peuvent consister en des informations collectées par des entités gouvernementales ou non gouvernementales impliquées dans la fourniture ou le suivi de services. Il s'agit, par exemple, d'inventaires et de bases de données sur l'eau et l'assainissement, ainsi que de rapports des organismes de réglementation.
- D'autres ensembles de données peuvent être disponibles, tels que des compilations d'initiatives internationales ou régionales (par exemple, Eurostat), des études menées par des instituts de recherche ou des conseils techniques reçus lors de consultations nationales.
- Il est recommandé de consulter les sites Web des instituts nationaux de statistique et des principales institutions sectorielles, telles que les ministères

de l'eau et de l'assainissement, les régulateurs de l'eau potable et les services d'assainissement.

## E. Sources :

Perspectives de la population mondiale : <https://population.un.org/wpp/> ;  
Projets d'urbanisation du monde : <https://population.un.org/wup/>) ;  
washdat.org.  
<https://mics.unicef.org/>

**Unité de mesure :** % de la population

## F. Formulation d'indicateurs et analyse des données

Proportion de la population utilisant des installations qui répondent aux critères établis par le projet. Il faut tenir compte de la population totale dans laquelle le projet est mis en œuvre et du pourcentage de la population qui utilise déjà des installations qui répondent aux critères établis dans les indicateurs et du pourcentage d'amélioration à cet égard. Les résultats seront présentés sous forme de tableaux et de graphiques pour faciliter l'interprétation et partagés avec la communauté X et les autorités locales à des fins de suivi et d'évaluation. Les résultats obtenus dans le cadre du projet seront comparés à l'ensemble de la communauté ainsi qu'à l'utilisation et au niveau de service dans le graphique. En plus des niveaux de service, les résultats, dans la mesure du possible, seront présentés ventilés par zone géographique (urbaine/rurale).

**Fréquence de mesure.** La date et la fréquence de la collecte des données doivent être indiquées.

**Collecte de données :** Les données seront recueillies par l'équipe du projet au moyen d'enquêtes et de mesures dans la communauté X.

## A. Cible 6.b - Informations sur les indicateurs

**ODD : 6.** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

**Cible 6.b.** Soutenir et renforcer la participation des communautés locales à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

**Indicateur de référence 6.b.1 :** Proportion d'unités administratives locales ayant des politiques et des procédures établies et opérationnelles pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement

**Indicateurs associés :**

**15.9 :** Intégrer les valeurs de l'écosystème et de la biodiversité dans la planification locale, les processus de développement, les stratégies et les comptes de réduction de la pauvreté

## B. Définition et cadre conceptuel

**Définition :**

Pourcentage d'unités administratives locales (telles que définies par le gouvernement national) qui disposent d'un mécanisme établi et opérationnel par lequel les individus et les communautés peuvent contribuer de manière significative aux décisions et aux orientations en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

**Concepts clés à prendre en compte dans la construction de l'indicateur :**

L'engagement des parties prenantes est essentiel pour assurer la durabilité des options de gestion de l'eau et de l'assainissement dans le temps, par exemple le choix de solutions appropriées pour un contexte social et économique donné, et la pleine compréhension des impacts d'une décision de développement donnée. Il est essentiel de définir des procédures dans les politiques ou les lois pour la participation des communautés locales afin de garantir que les besoins de l'ensemble de la communauté, y compris les plus vulnérables, sont satisfaits, et encourage également l'appropriation des plans, ce qui contribue à leur durabilité à leur tour.

1) **Les unités administratives locales** désignent les sous-districts, les municipalités, les communes ou d'autres unités locales de niveau communautaire couvrant à la fois les zones urbaines et rurales, qui doivent être définies par le gouvernement.

Des politiques et des procédures pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement définiraient un mécanisme formel pour assurer la participation des utilisateurs à la planification des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2) **Une politique ou une procédure est considérée comme établie** si le mécanisme de participation des communautés locales est défini dans la loi ou a été formellement approuvé et publié. Il est considéré

comme opérationnel si la politique ou la procédure est mise en œuvre, avec un financement adéquat et les moyens de vérifier que la participation a eu lieu.

### C. Construction d'indicateurs adaptés<sup>7</sup>

Il est essentiel de définir des procédures dans les politiques ou les lois pour la participation des communautés locales afin de garantir que les besoins de l'ensemble de la communauté, y compris les plus vulnérables, sont satisfaits, et encourage également l'appropriation des plans, ce qui contribue à leur durabilité à leur tour.

Une valeur faible de cet indicateur suggère que la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement est faible, tandis qu'une valeur élevée indiquerait des niveaux élevés de participation, indiquant une plus grande appropriation et une plus grande probabilité de fourniture et de gestion durables des services d'eau et d'assainissement.

#### Construction de l'indicateur :

- Lorsque des données sont disponibles au niveau de l'unité administrative locale : le **nombre d'unités administratives locales** gérant l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, la qualité de l'eau et/ou l'utilisation durable de l'eau, et/ou la gestion intégrée des ressources qui **ont des politiques et des procédures pour la participation locale, existantes et opérationnelles**. (Plans de développement des capacités institutionnelles, organisationnelles ou techniques de la communauté, plans de revitalisation des structures de gestion des systèmes d'eau et d'assainissement, procédures de financement, transparence, responsabilité)<sup>8</sup>

### D. Sources de données et méthodes de collecte

- Le questionnaire d'analyse et d'évaluation mondiale de l'assainissement et de l'eau potable (GLAAS) d'ONU-Eau fournit des informations sur l'existence de « procédures clairement définies dans les lois ou les politiques pour la participation des utilisateurs de services (par exemple, les ménages) et des communautés aux programmes de planification ».
- Il est recommandé de mener des enquêtes et d'examiner la documentation :
  - o [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/glaas/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/en/)
  - o <http://www.unep.org/>
  - o <http://www.oecd.org/env/watergovernanceprogramme.htm>
  - o ONU-Eau Analyse et évaluation globale de l'assainissement et de l'eau potable. [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/glaas/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/en/)

<sup>7</sup> <https://washdata.org/sites/default/files/JMP%20methodology-Apr-2018-5.pdf>

<sup>8</sup> Consultez : Principes de gouvernance de l'eau de l'OCDE

<https://www.oecd.org/cfe/regionaldevelopment/OECD-Principles-Water-spanish.pdf>

- OCDE (2015a), Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/gov/regional-policy/OECD-Principles-on-Water-Governance-brochure.pdf>
- OCDE (2015b), Engagement des parties prenantes pour une gouvernance inclusive de l'eau, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE, Paris., <http://dx.doi.org/10.1787/9789264231122-en>

**Unité de mesure :** Nombre d'unités administratives

## E. Forme de présentation de l'indicateur et analyse des données

**Formulation de l'indicateur :** L'indicateur sera présenté comme le nombre de plans, de politiques et de procédures de gestion de l'eau qui favorisent la participation locale et qui sont approuvés et opérationnels avant la fin du projet.

**Fréquence de mesure :** La date et la fréquence de collecte des données doivent être indiquées.

**Collecte de données :** Les données seront recueillies par l'équipe du projet au moyen d'enquêtes et de mesures dans la communauté X.

## ÉGALITÉ DES SEXES



### A. Cible 5.2.1 Information sur l'indicateur

**ODD : 5.** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes  
Femmes et filles

**Cible 5.2 :** Éliminer toutes les formes de violence à l'égard de toutes les femmes et de toutes les filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite, l'exploitation sexuelle et d'autres formes d'exploitation

**Indicateur. Référence 5.2.1** Proportion (%) de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus en couple ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des douze mois précédents, selon la forme de violence et l'âge.

**ODD connexes :** 11.7.2 et 16.1.3 et 16.2.3

### B. Définition et cadre conceptuel

**Définition:**

Tout acte de violence sexiste qui cause ou est susceptible de causer des dommages ou des souffrances physiques, sexuels ou psychologiques aux femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. Par violence à l'égard des femmes, on entend notamment : Violences physiques, sexuelles et psychologiques commises au sein de la famille [...]. ONU Femmes et le FNUAP.

**Concepts clés à prendre en compte dans la construction de l'indicateur :**

**Violence physique :** actes visant à blesser physiquement la victime et comprennent, sans s'y limiter, des actes tels que pousser, saisir, tordre le bras, tirer les cheveux, gifler, donner des coups de pied, mordre ou frapper avec le poing ou un objet, tenter d'étrangler ou d'étouffer, brûler ou ébouillanter intentionnellement, ou menacer ou attaquer avec tout type d'arme, de pistolet ou de couteau.

**Violence sexuelle :** Tout type de comportement sexuel préjudiciable ou non désiré qui est imposé à quelqu'un, que ce soit par l'usage de la force, de l'intimidation ou de la coercition. Cela comprend les actes de contact sexuel abusif, la participation forcée à des actes sexuels, les actes sexuels tentés ou accomplis sans consentement, les actes sans contact, tels que le fait d'être forcé de regarder ou de participer à de la pornographie, etc. Dans les relations entre partenaires intimes, la violence sexuelle est

généralement définie comme suit : le fait d'être physiquement forcé d'avoir des relations sexuelles, d'avoir des relations sexuelles par peur de ce que le partenaire pourrait faire ou sous la contrainte, et/ou d'être forcé de faire quelque chose de sexuel que la femme trouve humiliant ou dégradant.

**Violence psychologique :** Tout acte visant à induire la peur ou la détresse émotionnelle causée par le comportement ou l'acte d'une personne. Il comprend une variété de comportements qui englobent des actes de violence émotionnelle, tels que l'humiliation fréquente en public, l'intimidation ou la destruction de choses qui vous sont chères, etc. Ceux-ci coexistent souvent avec des actes de violence physique et sexuelle commis par des partenaires intimes. De plus, les sondages mesurent souvent les comportements de contrôle (par exemple, ne pas pouvoir voir sa famille ou ses amis, ou demander des soins médicaux sans permission).

## C. Construction d'indicateurs, variables indicatrices et outils adaptés

La violence conjugale est l'une des formes de violence les plus courantes auxquelles sont confrontées les femmes dans le monde. Compte tenu des normes sociales dominantes qui sanctionnent la domination masculine sur les femmes, la violence masculine envers leurs partenaires intimes féminines est souvent perçue comme un élément ordinaire/normal des relations dans le contexte du mariage ou d'autres unions/relations, de sorte que la normalisation de sa mesure est assez compliquée en raison des limites qui l'entourent.

La violence à l'égard des femmes est une manifestation extrême de l'inégalité et de la discrimination entre les sexes. Des données sur la prévalence sont nécessaires pour mesurer l'ampleur du problème ; comprendre les différentes formes de violence et leurs conséquences ; Identifier les groupes à haut risque et explorez les obstacles à la demande d'aide pour vous assurer que des réponses appropriées sont fournies. Ces données constituent le point de départ de l'élaboration de lois et de politiques et de l'élaboration de réponses et de programmes de prévention efficaces.

Cet indicateur nécessite une ventilation par forme de violence et par groupe d'âge. Les ONG sont encouragées à calculer les données de prévalence de chaque forme de violence dans leurs projets afin de faciliter la comparabilité dans le temps.

**Répartition de l'indicateur par type de violence.** Compte tenu des définitions de la violence, une mesure ventilée par type de violence et par groupe d'âge est proposée pour aider à mieux mesurer les données



au fil du temps. Vous pouvez choisir de mesurer toutes les formes ou une seule forme.

**Nombre de femmes qui en ont souffert :**

- Violence physique de la part d'un partenaire ou d'un partenaire.
- Violence sexuelle de la part d'un partenaire ou d'un partenaire.
- Violence psychologique de la part d'un partenaire ou d'un partenaire.
- Violence physique et sexuelle de la part d'un partenaire ou d'un partenaire.
- Violence physique, sexuelle et psychologique de la part d'un partenaire ou d'un partenaire.

**Répartition par âge**

- 15 et 30 ans
- 31 et 45 ans
- 46 et 65 ans
- Plus de 65 ans

## **D. Sources de données et documentation de référence**

**Organisations multilatérales**

- UNICEF:
- ONU Femmes
- La Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales (UNSD)
- ONUDC.
- FNUAP (FNUAP)
- QUI/QUI

**Au niveau national<sup>9</sup> :**

- Des enquêtes nationales spécialisées sur la prévalence consacrées à la mesure de la violence à l'égard des femmes (VAW) ;
- Modules de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui sont ajoutés aux enquêtes internationales et nationales auprès des ménages, telles que l'EDS.
- Enquêtes sur la victimisation criminelle.

**Liens:**

- Organización Mundial de la salud. Base de données mondiale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes : <https://srhr.org/vaw-data>

---

<sup>9</sup> Les données administratives provenant des services de santé, de police, judiciaires, judiciaires et sociaux ne sont pas recommandées, car elles ne fournissent pas d'informations sur les tendances, mais plutôt des données sur l'incidence ou l'utilisation des services (c'est-à-dire le nombre de cas reçus ou demandant des services).

- <http://evaw-global-database.unwomen.org/en>
- <http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html>
- <http://data.unicef.org/child-protection/violence.html>

#### Publications:

- Organisation mondiale de la santé, 2021. Estimations de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2018. Estimations de la prévalence mondiale, régionale et nationale de la violence entre partenaires intimes à l'égard des femmes et estimations de la prévalence mondiale et régionale de la violence sexuelle à l'égard des femmes sans partenaire. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240022256>.
- Pour plus d'informations sur les meilleures pratiques en matière de production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes, voir les Directives des Nations Unies pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes : Enquêtes statistiques (ONU, 2014) : [https://unstats.un.org/unsd/gender/docs/guidelines\\_statistics\\_vaw.pdf](https://unstats.un.org/unsd/gender/docs/guidelines_statistics_vaw.pdf) et Les femmes dans le monde, tendances et statistiques, disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/worldswomen/>
- Organisation mondiale de la Santé, Département de la santé reproductive et de la recherche, London School of Hygiene and Tropical Medicine, Conseil sud-africain de la recherche médicale, 2013. Estimations mondiales et régionales de la violence à l'égard des femmes : prévalence et effets sur la santé de la violence entre partenaires intimes et de la violence sexuelle entre autres partenaires. Disponible en : <https://www.who.int/publications/i/item/9789241564625>
- Portail de données de l'UNICEF : <http://data.unicef.org/child-protection/violence.html>
- Portail de l'UNSD sur l'ensemble minimal d'indicateurs de genre : <https://genderstats.un.org/#/home>
- Portail de l'UNSD dédié aux données et métadonnées sur la violence à l'égard des femmes : <http://unstats.un.org/unsd/gender/vaw/>
- ONUDC, 2015. Classification internationale de la criminalité à des fins statistiques. Disponible à l'adresse : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/iccs.html>

#### Unité de mesure :

- Dans la mesure du possible, en pourcentage de femmes par rapport à la population totale de femmes.
- Nombre de femmes.

## E. Formulation de l'indicateur et des formes de présentation.

**Formulation :** « Pourcentage de femmes âgées de xx ans victimes de violences physiques par rapport à la population totale »

appliquer cette formule pour chaque type de violence conformément à la section G

Nombre de femmes (âgées de XX à xx ans) ayant subi des **violences physiques** de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des douze mois précédents

$$\frac{\text{Nombre de femmes (âgées de XX à xx ans) ayant subi des violences physiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des douze mois précédents}}{\text{nombre de femmes et de filles (XX-xx ans) dans la population}} \times 100$$

**Il peut également être présenté comme le nombre de femmes âgées de xx à xx ans qui ont subi des violences.** Il est recommandé d'utiliser la formule pour pouvoir mieux analyser les tendances à moyen et long terme et pas seulement l'incidence. Il est recommandé de présenter des données ventilées par âge.

**Fréquence de mesure :** Une fois par an. Cet indicateur est difficile à suivre et à évaluer en un an, prenant généralement 3 à 5 ans. Nous proposons une mesure à 1 an pour le début et/ou la fin du projet.

**Collecte d'informations :** enquêtes et entretiens avec une attention particulière à la formulation des questions et à la séparation si possible par groupes d'âge.

## A. Cible 5.5 - Informations sur les indicateurs

**ODD : 5** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**Cible 5.5** Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique.

### Indicateurs de référence :

#### 5.5.1. b)

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales

#### 5.5.2

Proportion de femmes occupant des postes de direction

Proportion de femmes occupant des postes de cadres supérieurs et intermédiaires.

### Indicateurs associés :

#### 16.7.1

## B. Définition et cadre conceptuel

### Définition:

**L'indicateur 5.5.1 b)** mesure la proportion de femmes occupant des postes dans les administrations locales. Il s'exprime comme le pourcentage de postes électifs occupés par des femmes dans les organes législatifs/délibérants des collectivités locales.

**Concepts :** L'administration locale est le résultat de la décentralisation, un processus de transfert des pouvoirs politiques, fiscaux et administratifs du gouvernement central aux unités gouvernementales infranationales pour réguler et/ou exécuter certaines fonctions gouvernementales ou certains services publics, par leurs propres moyens.

La définition de l'administration locale suit la distinction établie dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 entre l'administration centrale, l'administration des États et l'administration locale (paragraphe 4.129). L'administration locale est constituée d'unités d'administration locale, définies dans le SCN comme « des unités institutionnelles dont les pouvoirs fiscaux, législatifs et exécutifs s'étendent sur les plus petites zones géographiques distinguées à des fins administratives et politiques » (paragraphe 4.145). Ce qui constitue une administration locale dans un pays donné est défini par le cadre juridique national de ce pays, y compris les constitutions nationales et les lois sur les gouvernements locaux ou la législation équivalente. Les organes exécutifs, composés d'un comité exécutif ou d'un maire, peuvent être élus ou nommés. Ils préparent et exécutent les décisions prises par l'organe législatif/délibérant.

Les élus sont choisis lors d'élections locales, sur la base d'un système d'élection des titulaires de charges politiques dans lequel les électeurs votent pour la ou les personnes ou le parti politique qu'ils souhaitent élire. La catégorie des représentants élus comprend à la fois les personnes élues qui se sont disputé des sièges ouvertement disputés et les personnes choisies au cours des processus électoraux pour des sièges réservés ou par le biais d'un quota de candidats.

**Définition:**

**Indicateur 5.5.2** Proportion de femmes dans le nombre total de personnes occupant des postes de direction.

**Concepts clés à prendre en compte dans la construction de ces indicateurs :**

L'administration locale est le résultat de la décentralisation, un processus de transfert des pouvoirs politiques, fiscaux et administratifs du gouvernement central aux unités infranationales de gouvernement pour réglementer et/ou exécuter certaines fonctions gouvernementales ou certains services publics, par eux-mêmes, au niveau administratif.

La définition de l'administration locale suit la distinction établie dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 entre l'administration centrale, l'administration des États et l'administration locale (paragraphe 4.129). L'administration locale est constituée d'unités d'administration locale, définies dans le SCN comme « des unités institutionnelles dont les pouvoirs fiscaux, législatifs et exécutifs s'étendent sur les plus petites zones géographiques distinguées à des fins administratives et politiques » (paragraphe 4.145). Ce qui constitue une administration locale dans un pays donné est défini par le cadre juridique national de ce pays, y compris les constitutions nationales et les lois sur les gouvernements locaux ou la législation équivalente.

Les organes exécutifs, composés d'un comité exécutif ou d'un maire, peuvent être élus ou nommés.

Les élus sont choisis lors d'élections locales, sur la base d'un système d'élection des titulaires de charges politiques dans lequel les électeurs votent pour la ou les personnes ou le parti politique qu'ils souhaitent élire. La catégorie des représentants élus comprend à la fois les personnes élues qui se sont disputé des sièges ouvertement disputés et les personnes choisies au cours des processus électoraux pour des sièges réservés ou par le biais d'un quota de candidats.

**Violence** politique : « tout acte ou pratique fondé sur une discrimination fondée sur le sexe, dont le but est de priver une femme du droit de participer à toute activité politique, partisane ou associative ou de tout droit ou liberté fondamentale, ou de l'empêcher de l'exercer » ! (Loi organique tunisienne n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination des violences faites aux femmes) (OCDE, 2018b).

## C. Indicateurs, variables d'indicateurs et outils sur mesure

Variables de l'indicateur En tenant compte du contexte de chaque territoire, entre 1 et 3 variables doivent être choisies en fonction des objectifs du projet.

Les variables suivantes sont proposées, sur la base des concepts précédents et des domaines proposés par l'objectif, afin d'aborder différents types de projets, dans le but de promouvoir la participation des femmes dans les espaces de prise de décision.

AIRE	INDICATEUR
A. Participation politique des femmes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de sièges locaux occupés par des femmes.</li> <li>2. Taux d'inscription sur les listes électorales, ventilé par sexe aux élections locales.</li> <li>3. Taux de participation aux élections locales ventilé par sexe.</li> <li>4. Taux d'abstention aux élections, ventilé par sexe.</li> <li>5. Augmentation du nombre de femmes sur les listes électorales</li> <li>6. Nombre de femmes exerçant le droit de vote.</li> </ol>
B. Consolidation des femmes dans les postes de pouvoir et de prise de décision institutionnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Représentation des femmes dans les organes et les postes de pouvoir et de décision</li> <li>2. Durée du séjour des femmes dans des postes de pouvoir et de prise de décision</li> <li>3. Pourcentage de femmes qui déclarent avoir subi des violences politiques.</li> <li>4. Proportion de femmes occupant des postes de direction</li> <li>5. Proportion de femmes occupant des postes de cadres supérieurs et intermédiaires</li> <li>6. Nombre de réseaux locaux de soutien, d'échange d'expériences ou d'autonomisation mutuelle des femmes en position de pouvoir ou de prise de décision.</li> </ol>
D. Participation des femmes à l'économie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. % de l'emploi ventilé par sexe</li> <li>2. % d'entreprises créées par des femmes</li> <li>3. Taux d'alphabétisation ventilé par sexe</li> <li>4. Pourcentage de personnes ayant fait des études supérieures ventilées par sexe</li> </ol>
Présence des femmes dans la société civile en tant qu'espace de participation à la sphère publique et politique	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Existence et/ou création d'associations, d'ONG et de collectifs de femmes ayant un agenda et un programme visant à améliorer les conditions de vie des femmes et leur participation aux espaces de prise de décision.</li> </ol>

## D. Sources de données<sup>10</sup>

### Indicateur 5.5.1 (b)

- Les données administratives basées sur les listes électorales constituent la principale source de données sur les élus locaux et la source de données recommandée pour l'indicateur 5.5.1 b). Les listes électorales sont établies et tenues à jour par des organismes électoraux ou des organismes équivalents chargés d'organiser les élections au niveau local.
- Systèmes statistiques nationaux
- Enquêtes ou recensements existants utilisés par les gouvernements locaux.

### Liens

- ONU Femmes, 2021. Site Web sur les femmes dans les gouvernements locaux. <https://localgov.unwomen.org/> (consulté en mai 2023).
- CEPALSTAT : Bases de données et publications statistiques. <https://oig.cepal.org/en/autonomies/autonomy-decision-making> (consulté en janvier-avril 2016)
- Commission européenne, 2016a. Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision (WMID). [http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_en.htm) (consulté en janvier-avril 2016)
- CEE-ONU, 2016a. Base de données sur la vie publique et la prise de décisions. [http://w3.unece.org/PXWeb2015/pxweb/en/STAT/STAT\\_30-GE\\_05-PublicAnddecision](http://w3.unece.org/PXWeb2015/pxweb/en/STAT/STAT_30-GE_05-PublicAnddecision) (consulté en janvier-avril 2016).
- Afrobaromètre : <https://www.afrobarometer.org/topics/identity-society-gender/>

### Indicateur 5.5.2

- Enquêtes auprès des ménages, y compris un module sur l'emploi.
- En l'absence d'une enquête sur le travail des ménages, les enquêtes sur les installations ou les dossiers administratifs peuvent être utilisés pour recueillir des informations sur la participation des femmes à l'emploi

### Liens

- Base de données ILOSTAT : <https://ilostat.ilo.org>
- Le travail décent et les ODD. Guide des ODD et indicateurs de travail [https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/publications/WCMS\\_647109/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/publications/WCMS_647109/lang--en/index.htm)

---

<sup>10</sup>L'utilisation des listes électorales pour mesurer la représentation des femmes dans les administrations locales et leur suivi sont rentables, simples et rapides. Aucun ajustement ou estimation n'est nécessaire pour transformer l'information administrative en statistiques pour le suivi de l'indicateur

- Indicateurs du travail décent - Manuel de l'OIT : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms\\_229374.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_229374.pdf)
- ISCO-08: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/isco08/>
- Statistiques sur la population active, le chômage et le chômage. Disponible en : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_230304.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_230304.pdf)
- Base de données de l'OIT<sup>11</sup> : <https://ilostat.ilo.org/>

**Unité de mesure : % de femmes**

## E. Formulation de l'indicateur

Pour calculer le nombre de femmes occupant des sièges, il est recommandé d'utiliser la formule ci-dessous, qui nous permet de mesurer le niveau auquel l'égalité des sexes a été atteinte dans les processus d'accès et de prise de décision dans les gouvernements locaux.

$$\begin{aligned} & \text{Nombre de sièges occupés par des femmes} = \\ & = \frac{(\text{Número de escaños ocupados por mujeres}) \times 100}{\text{Número total de asientos ocupados por hombres y mujeres}} \end{aligned}$$

Afin de calculer le reste des indicateurs de pourcentage, tels que le pourcentage de femmes ayant un emploi ou un niveau d'alphabétisation, il sera nécessaire de calculer ce pourcentage par rapport au total de la communauté ou de la municipalité. de l'emploi.

Pour les indicateurs qui parlent du nombre de réseaux, les associations se contentent d'un simple décompte des associations, expliquant et détaillant le profil de chacune.

Pour l'indicateur de la violence politique, une enquête peut être appliquée et un simple dénombrement ventilé par âge peut être effectué.

La proportion de femmes occupant des postes de pouvoir, des postes de direction, doit être analysée par rapport au nombre total de postes, qui incluent également les postes occupés par des hommes. En outre, dans le domaine économique, il est recommandé de fournir des informations sur le secteur des entreprises couvertes par des femmes

**Fréquence de mesure : Il n'y a pas de fréquence de mesure définie.**

**Collecte d'informations :** sources statistiques, enquêtes de terrain.

<sup>11</sup> Organisation internationale du Travail



## MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET INTERCULTURALITÉ



### A. Cible 10.7 - Informations sur l'indicateur

**ODD : 10.** Réduire les inégalités

**Cible 10.7.** Faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

**Indicateur de référence :**

**10.7.2** Proportion de pays ayant des politiques migratoires qui facilitent des migrations et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes

**10.7.4.** Proportion de réfugiés par pays d'origine

**Les cibles de cet indicateur s'inscrivent également dans les cibles suivantes :**

8.8.1; 8.8.2; 10.7.1; 10.7.3; 10.7.4

### B. Définition et cadre conceptuel

**10.7.2 Définition :**

Cet indicateur décrit l'état des politiques migratoires nationales et la manière dont ces politiques évoluent au fil du temps. Les informations recueillies visent à identifier à la fois les progrès réalisés et les lacunes, contribuant ainsi à la base de données probantes pour des recommandations réalisables pour la mise en œuvre de la cible 10.7 des ODD.

**Concepts**

Le cadre conceptuel de l'indicateur 10.7.2 est le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM (MiGOF), qui a été bien accueilli par 157 pays (Résolution C/106/RES/1310 du Conseil de l'OIM).

Conformément au MiGOF, la méthodologie proposée pour l'indicateur 10.7.2 des ODD est composée de six domaines d'action, avec une sous-catégorie pour chacun.

La cible 10.7 des ODD a une portée large, avec des termes bien définis et d'autres moins. Le glossaire de l'OIM sur les migrations fournit une définition des concepts clés qu'il est recommandé de revoir.

#### 10.7.4 Définition

Dénombrement total de la population qui a été reconnue comme réfugié en proportion de la population totale de leur pays d'origine, exprimé pour 100 000 habitants.

Les réfugiés désignent les personnes reconnues par le Gouvernement et/ou le HCR, les personnes se trouvant dans une situation similaire à celle des réfugiés et les autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

### C. Construction adaptée de l'indicateur.

Les indicateurs de la cible 10.7 se réfèrent au niveau national et aux politiques et actions au niveau national et au comptage des réfugiés au niveau national, mais ils ont un impact et une visibilité au niveau local. Pour cette raison, les indicateurs adaptés suivants sont proposés.

- **Indicateur 10.7.2. Nombre d'actions et de campagnes de sensibilisation à destination des citoyens pour sensibiliser et informer sur la migration**

Cet indicateur a été adapté à partir du domaine 6 « Le gouvernement s'attaque-t-il à l'immigration régulière ou irrégulière par l'une des mesures suivantes? » et de la sous-catégorie « Campagnes d'information et de sensibilisation sur les migrations »

- **Indicateur 10.7.4. Nombre total de réfugiés aidés par le projet en un an.**

Cet indicateur comprendra le nombre de femmes déplacées au-delà des frontières nationales vers les territoires du Sud à la suite de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme ou d'événements qui troublent gravement l'ordre public. Cet indicateur a été adapté à partir de la méthode d'imputation du HCR, mais sans tenir compte du pourcentage de la population totale dans le pays et de l'origine.

### D. Sources de données et documentation de référence

#### URL:

- DAES ONU\_\_ : <https://www.un.org/development/desa//data/sdg-indicator-1072-migration-policies>
- OIM : <https://www.iom.int/>
- OECD : <http://www.oecd.org/migration/>
- [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org) (en anglais seulement)

### Références:

- Cadre de gouvernance des migrations (MiGOF) : [https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof\\_brochure\\_a4\\_en.pdf](https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof_brochure_a4_en.pdf)
- Enquête de l'ONU auprès des gouvernements sur la population et le développement : <https://www.un.org/development/desa//themes/population-policies/inquiry>
- Base de données du HCR sur les statistiques de la population réfugiée (<https://www.unhcr.org/refugee-statistics/> )
- HCR, Rapport sur les tendances mondiales (<https://www.unhcr.org/globaltrends.html>)
- HCR, Rapport sur les tendances semestrielles (<https://www.unhcr.org/mid-year-trends.html>)
- Annuaire statistique du HCR (<https://www.unhcr.org/statistical-yearbooks.html>)
- Division de la population de l'ONU, Perspectives de la population mondiale (<https://population.un.org/wpp/>)

## A. Unité de mesure :

Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de réfugiés aidés.

## B. Formes de présentation

L'indicateur 10.7.2 n'a pas de forme de présentation stipulée et peut être mesuré une fois par an

En ce qui concerne l'indicateur 10.7.4, il est recommandé de présenter des données ventilées par sexe, âge et pays d'origine. Il est recommandé de recueillir les données par enquête et tous les 6 mois.



## A. Cible 16.1 - Information sur l'indicateur

**ODD : 16.** Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

**Cible 16.1.** Réduire considérablement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés dans le monde.

**Indicateur de référence :**

**16.1.4 :** Proportion de la population qui se sent en sécurité lorsqu'elle se promène seule dans la zone où elle vit après la tombée de la nuit

## B. Définition et cadre conceptuel

### Définition

Cet indicateur fait référence à la proportion de la population adulte qui se sent en sécurité en marchant seule dans son quartier après la tombée de la nuit.

### Concepts

« Quartier » : L'indicateur vise à saisir la peur de la criminalité dans le contexte de la vie quotidienne des gens. Pour ce faire, il limite la zone en question au « quartier » ou à la « zone dans laquelle ils vivent ». Plusieurs autres formulations de quartier local peuvent être appropriées en fonction du contexte culturel, physique et linguistique. Il est difficile de fournir une définition universellement applicable du quartier, car le quartier est un concept subjectif qui signifie différentes choses pour différentes personnes.

« Après la tombée de la nuit » : L'indicateur doit saisir spécifiquement les sentiments et les perceptions du répondant lorsqu'il marche seul après la tombée de la nuit. La référence spécifique à l'obscurité est importante car, selon les recherches, l'obscurité est l'un des facteurs que les gens perçoivent comme importants lorsqu'ils évaluent si une situation est dangereuse. Bien que la référence précise à l'expression « après la tombée de la nuit » soit la formulation la plus appropriée et la plus largement utilisée dans les enquêtes sur la victimisation criminelle, une autre formulation appropriée est « la nuit ». Cependant, il n'est pas conseillé de spécifier une heure exacte de la journée (par exemple, 18h00), car l'obscurité (et non l'heure de la journée en soi) est le facteur qui influe sur la perception de la sécurité des individus et les variations transnationales et saisonnières de l'occurrence de l'obscurité rendent

difficile l'établissement d'un seuil universellement adéquat pour définir la nuit.

## C. Construction de l'indicateur adapté

La perception de la sécurité est considérée comme un indicateur du bien-être subjectif. Elle affecte la façon dont les humains interagissent avec leur environnement, leur santé et, par conséquent, leur qualité de vie.

La peur de la criminalité est en soi un indicateur important, car des niveaux élevés de peur peuvent avoir une influence négative sur le bien-être et entraîner une réduction des contacts avec le public, une diminution de la confiance et de l'engagement dans la communauté, et donc représenter un obstacle au développement. La peur de la criminalité diffère également d'un groupe démographique à l'autre, et cet indicateur permet d'identifier les groupes vulnérables.

La question utilisée dans les sondages est la suivante : Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité en marchant seul dans votre quartier/quartier après la tombée de la nuit ? Les options de réponse sont généralement : (1) Très sûr, (2) Sûr, (3) Incertain (4), Très dangereux, (5) Je ne sors jamais seul la nuit/Sans objet, (99) Ne sait pas. La proportion de la population qui se sent en sécurité est calculée en additionnant le nombre de répondants qui se sentent « très en sécurité » et « en sécurité », en divisant le total par le nombre total de répondants et en le multipliant par 100.

$$\left( \frac{\text{Número de encuestados que se sienten seguros caminando solos después del anochecer por el vecindario}}{\text{Número total de encuestados}} \right) * 100$$

Sur cette base, les indicateurs adaptés proposés seront les suivants :

- Pourcentage (%) de citoyens (ventilés par sexe) qui ont été harcelés dans la rue au cours du dernier mois
- Pourcentage (%) de citoyens (ventilés par sexe) qui ne se sentent pas en sécurité dans le quartier ou la municipalité.

## D. Sources de données et documentation de référence

- Manuel sur les enquêtes de victimisation qui fournit des conseils techniques sur la mise en œuvre de telles enquêtes, en se fondant sur les bonnes pratiques. au niveau national.  
Le Manuel de l'enquête ONUDC-CEE sur la victimisation (2010) est disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Manual-on-victim-surveys.html>
- <https://dataunodc.un.org/sdgs>

- Roberts, B. 2014. « Peur de marcher seul la nuit ». Dans : Michalos A.C. (eds) Encyclopédie de la recherche sur la qualité de vie et le bien-être. Springer, Dordrecht. [https://doi.org/10.1007/978-94-007-0753-5\\_1023](https://doi.org/10.1007/978-94-007-0753-5_1023)
- ONUDC-CEE-ONU. 2010. Manuel sur les enquêtes de victimisation. Disponible chez : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Manual-on-victim-surveys.html>
- ONUDC-PNUD-HCDH. 2022. Questionnaire de l'enquête sur l'ODD 16 et manuel de mise en œuvre. Disponible en : <https://www.sdg16hub.org/topic/sdg-16-survey-initiative-questionnaire> ; <https://www.sdg16hub.org/topic/sdg-16-survey-initiative-implementation-manual>

**E. Unité de mesure :** Pourcentage (%)

## F. Formulation et analyse de l'indicateur

Il est recommandé de formuler cet indicateur comme le % de la population de la communauté xx qui s'est sentie harcelée ou le % de la population de la communauté xx, tous ventilés par sexe, âge (si possible) et même zone (urbaine, rurale, etc.).

**Fréquence de mesure :** Au début et à la fin du projet, en indiquant les mois.

**Collecte d'informations :** sondages

## TRANSFORMATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE



### A. Cible 1.4 - Informations sur l'indicateur

#### ODD : 1. Pas de pauvreté sous toutes ses formes

**Cible 1.4.** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies et aux services financiers, y compris la microfinance.

#### Indicateur de référence :

**1.4.1** Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

**1.4.2 :** Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs, a) disposant de documents légalement reconnus, et b) estimant que leurs droits fonciers sont garantis, par sexe et par type d'occupation

#### ODD connexes :

1.2, 2.2, 3.2, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.a, 5.4, 5.b, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 9.1 et 11.2.

### B. Définition et cadre conceptuel

#### Définition 1.4.1

Proportion de la population utilisant des systèmes de prestation de services publics qui répondent aux besoins humains fondamentaux, notamment l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, l'énergie, la mobilité, la collecte des déchets, les soins de santé, l'éducation et l'information. Technologies. Par conséquent, l'indicateur des services de base est basé sur 9 composantes. Ces composantes sont prises en compte dans plusieurs indicateurs indépendants des ODD, ce qui signifie que les concepts et les définitions de l'indicateur 1.4.1 des ODD seront dérivés ou identiques à ces indicateurs spécifiques aux ODD.

#### Concepts

L'expression « accès aux services de base » implique que des services de qualité suffisants, abordables et adéquats sont disponibles de manière fiable :

- 1) **L'accès aux services d'eau potable de base fait référence** à l'utilisation d'eau potable provenant d'une source améliorée dont le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes aller-retour, y compris les files d'attente. Les sources d'eau potable « améliorées » comprennent les éléments suivants : l'eau courante, les forages ou puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie, les kiosques à eau et l'eau embouteillée ou livrée. Cette définition est basée sur l'échelle de l'eau potable du Programme conjoint de surveillance (JMP) de l'OMS et de l'UNICEF et sert de base à l'indicateur 6.1.1 des ODD : Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité. **Voir indicateur 6.1.**
  
- 2) **L'accès à l'assainissement de base fait référence** à l'utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages. Une « installation d'assainissement amélioré » est définie comme une installation conçue pour séparer de manière hygiénique les excréments humains du contact humain. Les installations d'assainissement améliorées comprennent les technologies d'assainissement par voie humide, telles que les toilettes à chasse d'eau ou à coulée raccordées aux réseaux d'égouts, aux fosses septiques ou aux latrines à fosse ; et les technologies d'assainissement à sec, telles que les latrines à fosse sèche à base de dalles (construites à partir de matériaux durables et faciles à nettoyer), les latrines à fosse améliorées et ventilées (VIP), les latrines à fosse à dalles, les toilettes à compostage et l'assainissement conteneurisé. Cette définition est basée sur l'échelle d'assainissement de JMP et constitue la base de l'indicateur 6.2.1a des ODD : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité. Voir indicateur 6.2.
  
- 3) **L'accès aux installations d'hygiène de base fait référence** à la disponibilité d'une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon à la maison. Les installations de lavage des mains peuvent être situées dans la maison, la cour ou la parcelle. Les installations de lavage des mains peuvent être fixes ou mobiles et comprennent un évier avec de l'eau du robinet, des seaux de robinet et des cruches ou des bassins désignés pour le lavage des mains. Le savon comprend le savon en barre, le savon liquide, la lessive en poudre et l'eau savonneuse, mais ne comprend pas les cendres, la saleté, le sable ou d'autres agents de lavage des mains.
  
- 4) **L'accès aux combustibles et aux technologies propres fait référence à l'utilisation de combustibles et de technologies** qui sont définis par des objectifs de taux d'émission et des recommandations spécifiques en matière de combustibles (c.-à-d. contre le charbon et le kérosène non transformé).



- 5) **L'accès à la mobilité de base**<sup>12</sup> fait référence au fait d'avoir un accès pratique aux transports dans un contexte rural (ODD 9.1.1) ou d'avoir un accès pratique aux transports publics dans un contexte urbain (ODD 11.2.1).

Pour éradiquer la pauvreté, les communautés doivent être reliées à des opportunités socio-économiques grâce à des routes praticables toute l'année et attirer des services de transport public fiables et abordables. Dans de nombreuses régions, il peut être nécessaire d'aménager des sentiers, des ponts piétonniers et des voies navigables sécuritaires le long des routes ou comme solution de rechange à celles-ci. Le transport reflète l'accessibilité pour la grande majorité des personnes dans les contextes ruraux. Dans les situations où un autre mode prédomine, comme le transport par eau, la définition sera modifiée et contextualisée pour refléter et saisir ces aspects.

L'accès à la mobilité a montré certains des impacts les plus importants sur la réduction de la pauvreté et a une forte corrélation avec les résultats en matière d'éducation, d'économie et de santé (« le transport en tant que catalyseur »).

Au niveau de la **mobilité dans le contexte urbain**, l'accès aux transports est mesuré à l'aide de la méthodologie de l'**ODD 11.2.1** – **Proportion de la population ayant un accès pratique aux transports publics selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées.**

L'identification de la population desservie par le réseau routier disponible permet de mesurer la distance de marche de 500 m/ou 1 km jusqu'à l'arrêt le plus proche (« aire de service »).

En complément de ce qui précède, d'autres paramètres de surveillance de l'objectif de transport sont liés à la densité/nombre de rues.

- 6) **L'accès aux services de collecte des déchets de base** fait référence à l'accès de la population à un service fiable de collecte des déchets, y compris les services municipaux formels et les services du secteur informel. Celui-ci est connecté et sera capturé via l'**indicateur 11.6.1**. Un « service de collecte » peut être « porte-à-porte » ou par dépôt dans un conteneur communautaire
- 7) L'accès aux services de soins de santé de base fait référence à l'accès aux services qui couvrent les services d'urgence dans la

---

<sup>12</sup> ONU-Habitat : voir degré d'urbanisation pour distinguer : (i) les villes : ont une population d'au moins 50 000 habitants dans des zones densément peuplées contiguës (plus de 1 500 km par km<sup>2</sup>) ; (ii) les localités ou villes de densité intermédiaire ; moins de 5000 habitants dans des zones contiguës avec une densité d'au moins 300 habitants au km<sup>2</sup> ; (iii) zones rurales : zones à faible densité de population ou inhabitées.

région et à l'extérieur de la région, les soins médicaux et hospitaliers aux patients hospitalisés, les services médicaux ambulatoires, les services de laboratoire et de radiologie et les services de santé préventifs. Les services de soins de santé de base comprennent également l'accès à un traitement limité des maladies mentales et de la toxicomanie, conformément aux normes minimales prescrites par les ministères locaux et nationaux de la santé. Ceci est lié à **l'indicateur 3.8.1 des ODD** : Couverture des services de santé essentiels et sera mesuré à l'aide de celui-ci.

- 8) L'accès à l'éducation de base** fait référence à l'accès à des services éducatifs qui fournissent à tous les élèves les compétences dont ils ont besoin pour être économiquement productifs, développer des moyens de subsistance durables, contribuer à des sociétés pacifiques et démocratiques et améliorer leur situation.

## C. Construction de l'indicateur adapté

Cet indicateur est une combinaison de plusieurs composantes des services de base qui, à elles seules, existent principalement en tant qu'indicateurs autonomes des ODD. En conséquence, les Nations Unies conseillent qu'ils soient présentés ensemble. À partir du Fons Mallorquí, lors de l'adaptation, les indicateurs adaptés de la cible 1.4 doivent donc présenter au moins deux indicateurs de services de base :

1.4.1 Composants du service de base	Des indicateurs adaptés
1. Agua portable	Voir indicateur 6.1.
2. Assainissement	Voir indicateur 6.2
3. Hygiène	- Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon disponibles à la maison (ODD 6.2.1)
4. Accès au carburant et aux technologies propres	- Nombre de raccordements au réseau électrique d'une collectivité
5. Mobilité rurale (11.6.1)	- Pourcentage (%) des citoyens qui utilisent régulièrement les transports en commun dans la commune. - Pourcentage (%) de citoyens satisfaits des transports publics. - Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 kilomètres d'une route ouverte toute l'année
6. Mobilité urbaine	- Pourcentage de citoyens utilisant les transports en commun. - Proportion de citoyens vivant entre 500 mètres et 1 km d'un arrêt de transport urbain.
7. Gestion des déchets	- Proportion de déchets solides collectés régulièrement et avec un rejet final adéquat / déchets urbains générés par les citoyens.

	- Pourcentage (%) de citoyens satisfaits des installations d'ordures ménagères.
	- Pourcentage de citoyens qui croient que leurs rues sont propres.
8. Soins médicaux de base	- Nombre de citoyens desservis par un centre de santé de base (voir la cible 3.8 pour la définition d'un centre de santé de base).
	- Nombre de citoyens par médecin généraliste.
9. Accès à l'éducation de base	- Nombre d'écoles primaires d'une communauté ayant accès aux installations de base (électricité, eau et assainissement) séparées par sexe et disposant de services d'hygiène.
	- Nombre d'élèves par école primaire disposant d'installations de base.

## D. Sources d'information et références

- Recensements et enquêtes auprès des ménages et données administratives.
- Compilations d'initiatives internationales ou régionales (par exemple, Eurostat), études réalisées par des instituts de recherche ou conseils techniques reçus lors de consultations nationales.

### Références

- Banque mondiale, 2015 Le seuil de pauvreté international, <http://www.worldbank.org/en/programs/icp/brief/poverty-line>
- Programme conjoint OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP)
- Site Web de JMP : <https://www.washdata.org/>
- Données JMP : <https://washdata.org/data>
- Rapports JMP : <https://washdata.org/reports>
- Méthodes JMP : <https://washdata.org/monitoring/methods>
- JMP Méthodologie : mise à jour 2017 et bases de référence des ODD, <https://washdata.org/report/jmp-methodology-2017-update>
- JMP Questions fondamentales sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour les enquêtes auprès des ménages : <https://washdata.org/report/jmp-2018-core-questions-household-surveys>
- PNUD 2016 Notes techniques sur le calcul des indices de développement humain, [https://hdr.undp.org/sites/default/files/2021-22\\_HDR/hdr2021-22\\_technical\\_notes.pdf](https://hdr.undp.org/sites/default/files/2021-22_HDR/hdr2021-22_technical_notes.pdf)
- Groupe de la Banque mondiale, ESMAP, 2015 Au-delà des connexions L'accès à l'énergie redéfini <http://www.worldbank.org/en/topic/energy/publication/energy-access-redefined>
- UIT, Indicateurs TIC 2015 pour le Cadre de suivi des ODD, <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/sdgs/ITU-ICT-technical-information-sheets-for-the-SDG-indicators.pdf>

- Wilson et al - Indicateurs ISWM Wasteaware - doi10.1016/j.wasman.2014.10.006 - 2015 janvier  
[https://eprints.whiterose.ac.uk/85319/9/Wilson\\_et\\_al\\_Supplementary\\_information\\_Wasteaware\\_ISWM\\_Benchmark\\_Indicators\\_User\\_Manual\\_FINAL.pdf](https://eprints.whiterose.ac.uk/85319/9/Wilson_et_al_Supplementary_information_Wasteaware_ISWM_Benchmark_Indicators_User_Manual_FINAL.pdf)
- **Guide sur l'égalité des sexes et les transports.**  
<https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publications/HTML/Gender-RG/index.html>
- **Dossier sur les transports : Banque mondiale.**  
<https://www.worldbank.org/en/topic/transport>.

## E. Formulation d'indicateurs et méthodologies de collecte d'informations

Les indicateurs relatifs au pourcentage ou à la proportion de la population doivent être ventilés par sexe et par âge et par zone urbaine et/ou rurale.

Dans le diagnostic, il est recommandé d'inclure une analyse de la façon dont un service de base est lié et affecte un autre (minimum 2 services de base couverts par le projet).

La forme de collecte d'indicateurs peut combiner plusieurs méthodes : l'observation directe et les enquêtes.

Vous trouverez ci-dessous **un résumé des** méthodologies de calcul pour chaque **indicateur non adapté** qui peut être pris comme référence.

### Liens vers les méthodologies pour les composantes de l'indicateur 1.4

Composant	Mesuré par	Lien vers la méthodologie
<b>Services d'eau potable de base</b>	Proportion de la population ayant accès à une source améliorée avec un temps de prise en charge ne dépassant pas 30 minutes pour un aller-retour, y compris les files d'attente (partie de l'ODD 6.1.1)	<a href="https://washdata.org/monitoring/drinking-water">https://washdata.org/monitoring/drinking-water</a> <a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-01-01.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-01-01.pdf</a>
<b>Services d'assainissement de base</b>	Proportion de la population utilisant des installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages (partie de l'ODD 6.2.1a)	<a href="https://washdata.org/monitoring/sanitation">https://washdata.org/monitoring/sanitation</a> <a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01a.docx">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01a.docx</a>
<b>Services d'hygiène de base</b>	Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon disponibles à la maison (ODD 6.2.1)	<a href="https://washdata.org/monitoring/hygiene">https://washdata.org/monitoring/hygiene</a> <a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01b.docx">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01b.docx</a>
<b>Collecte des déchets</b>	11.6.1 Proportion des déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux produits, par ville	<a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-11-06-01.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-11-06-01.pdf</a>

Composant	Mesuré par	Lien vers la méthodologie
<b>Mobilité et transport</b>	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route ouverte toute l'année 11.2.1 Proportion de la population ayant un accès facile aux transports publics, selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées	<a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-09-01-01.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-09-01-01.pdf</a> <a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-11-02-01.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-11-02-01.pdf</a>
<b>L'énergie moderne</b>	7.1.2 Pourcentage de la population qui dépend principalement des carburants et des technologies propres	<a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-07-01-02.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-07-01-02.pdf</a>
<b>Éducation</b>	4ème proportion d'écoles ayant accès aux services de base.	<a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-04-0A-01.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-04-0A-01.pdf</a>
<b>À tes souhaits</b>	3.8.1 Couverture des services de santé de base	<a href="https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-08-01.pdf">https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-08-01.pdf</a>

#### Indicateur de référence :

**1.4.2 :** Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs, a) disposant de documents légalement reconnus, et b) estimant que leurs droits fonciers sont garantis, par sexe et par type d'occupation

#### Objectifs et indicateurs associés

5.a.1 et 5.a.2 ; 2.3; 2.4; 11.1; 11.3; 14

## B. Définition et cadre conceptuel

### Définition 1.4.2

Il mesure la partie pertinente de la cible 1.4 (veiller à ce que les hommes et les femmes aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle de la terre et des autres formes de propriété, de l'héritage et des ressources naturelles). Il mesure les résultats des politiques visant à renforcer la sécurité d'occupation pour tous, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables.

L'indicateur 1.4.2 couvre :

- o tous les **types d'utilisation des terres** (telles que résidentielles, commerciales, agricoles, forestières, pâturages, zones humides selon une classification standard de l'utilisation des terres) dans les zones rurales et urbaines ;
- o tous les **types de régime foncier reconnus au niveau national**, tels que la pleine propriété, le fermage, les terres publiques et les terres coutumières. Un particulier peut posséder des terres en son nom propre, conjointement avec d'autres personnes, en tant que membre

d'un ménage ou collectivement en tant que membre d'un groupe, d'une coopérative ou d'un autre type d'association.

**Droit d'occupation sûr : composé de deux sous-composantes :** (i) la documentation légalement reconnue et (ii) la perception de la sécurité d'occupation , qui sont toutes deux nécessaires pour fournir une mesure complète de la sécurité d'occupation.

**Documentation légalement reconnue** <sup>13</sup>: La documentation des droits légaux fait référence à l'enregistrement et à la publication d'informations sur la nature et l'emplacement des terres, des droits et des titulaires de droits sous une forme reconnue par le gouvernement, et donc officielle.

**Perception de la sécurité d'occupation : La perception de la sécurité** d'occupation fait référence à la perception qu'a une personne de la probabilité d'une perte involontaire de terres, comme un désaccord sur les droits de propriété à la terre ou la capacité de l'utiliser, quel que soit son statut formel et peut être plus optimiste ou pessimiste. Alors que ceux qui n'ont pas de documents attestant de leurs droits fonciers peuvent souvent être perçus comme menacés et ceux qui en ont comme protégés, il peut y avoir des situations où les droits fonciers documentés ne suffisent pas à eux seuls à assurer la sécurité d'occupation, en particulier pour les femmes.

Aux fins de l'élaboration de l'indicateur (voir la section suivante pour la justification), nous définissons les perceptions de la tenure comme étant sûres si :

- (i) Le propriétaire foncier ne fait pas part de sa crainte de perdre involontairement le terrain au cours des cinq prochaines années en raison, par exemple, de menaces intrafamiliales, communautaires ou externes et
- (ii) Le propriétaire foncier déclare avoir le droit de léguer.

**Régime foncier :** Les sociétés définissent et réglementent la façon dont les individus, les communautés et d'autres personnes accèdent à la terre et aux ressources naturelles (y compris les pêches et les forêts) par le biais de systèmes fonciers. Ces systèmes fonciers déterminent qui peut utiliser quelles ressources, pendant combien de temps et dans quelles conditions. Les régimes fonciers peuvent être fondés sur des politiques et des lois écrites, ainsi que sur des coutumes et des pratiques non écrites. Aucun droit d'occupation, y compris la propriété privée, n'est absolu. Tous les droits fonciers sont limités par les droits d'autrui et par les mesures prises par les États à des fins publiques (VGGT, 2012).

**Typologie foncière :** Une typologie foncière est spécifique à chaque pays et fait référence à des catégories de droits fonciers, par exemple coutumiers, locataires, publics et en pleine propriété. Les droits peuvent être détenus collectivement, conjointement ou individuellement et

---

<sup>13</sup> Défini par chaque pays

peuvent englober un ou plusieurs éléments de l'ensemble des droits (le droit de possession, de contrôle, d'exclusion, de jouissance et de disposition).

**Gouvernance foncière** : Règles, processus et structures par lesquels les décisions sont prises concernant l'accès et l'utilisation (et le transfert) des terres, la manière dont ces décisions sont mises en œuvre et la façon dont les intérêts conflictuels sur les terres sont gérés. Les États reconnaissent juridiquement les droits fonciers par le biais de politiques, de lois et de services de gestion des terres, et définissent les catégories de droits considérés comme officiels.

## C. Construction de l'indicateur adapté

L'indicateur 1.4.2 est composé de deux parties : (A) il mesure l'incidence des adultes ayant des documents fonciers légalement reconnus parmi la population adulte totale ; tandis que (B) se concentre sur l'incidence des adultes déclarant qu'ils perçoivent des droits fonciers sûrs parmi la population adulte. Les parties (A) et (B) fournissent deux ensembles de données complémentaires sur la sécurité d'occupation, nécessaires pour mesurer l'indicateur.

Partie (A) : (Personnes (adultes) ayant des documents légalement reconnus sur les terres) / (Population adulte totale) X 100.

Partie (B) : (Personnes (adultes) qui perçoivent leurs droits comme une assurance) / (Population adulte totale) x 100-

En prenant comme référence les concepts définis dans la section précédente, la méthode de calcul proposée par l'Agenda 2030 au niveau national et en tenant compte des compétences limitées des gouvernements locaux est proposée comme indicateurs adaptés pour contribuer à la cible 1.4 :

- Proportion de femmes identifiant et reconnaissant leurs droits d'accès à la propriété foncière au sein d'une communauté/proportion totale de femmes dans la population totale
- Proportion de personnes (ventilées par sexe) dans une communauté qui perçoivent leurs droits fonciers comme sûrs / population totale de la communauté \*100
- Pourcentage de femmes qui accèdent à une propriété d'une manière légale et documentée par rapport au total d'une communauté/population totale de la communauté \*100

## D. Sources d'information et références

- Enquêtes auprès des ménages et recensements effectués par les organismes nationaux de statistique
- Enquêtes démographiques et de santé menées par les ministères

- Enquêtes à indicateurs multiples réalisées par différentes ONG
- ONU Habitat
- Banque mondiale
- Groupe de travail mondial sur la terre
- le Global Land Tool Network (GLTN)
- Initiative mondiale pour les indicateurs fonciers
- Coalition internationale pour l'accès à la terre
- Initiative sur la politique foncière.

### Références

- Réunions du groupe d'experts sur l'élaboration d'une méthodologie à partir des données d'enquête : <https://gltn.net/home/download/international-expert-group-meeting-on-land-tenure-security-to-develop-a-set-of-household-survey-questions-for-monitoring-sdg-indicator-1-4-2/?wpdmdl=111>
- Réunions du groupe d'experts sur l'élaboration d'une méthodologie à l'aide de données administratives (<http://documents.worldbank.org/curated/en/482991505367111149/pdf/119691-WP-P095390-PUBLIC-SDGEGMproceedingsuseofadministrativedatalandagencies.pdf>)
- Preguntas consolidadas con enfoque de género para el subindicador 1.4.2. Consolidation du module des questions essentielles pour les points 1.4.2 et 5.a.1 (FAO, ONU-Habitat, ONU Femmes, Banque mondiale). Module d'entretien individuel en cours de préparation ; Version pour les enquêtes auprès des ménages avec des répondants par procuration ; Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/812621505371556739/Land-tenure-module-essential-questions-for-data-collection-for-1-4-2-and-5-a-1>).

## E. Formulation et analyse

Les informations contenues dans cet indicateur, en plus d'être ventilées par sexe, peuvent être ventilées selon le type de tenure : propriété agricole et propriété résidentielle, occupation de groupe.

Il n'y a pas d'accord sur la périodicité de la collecte des indicateurs. Cet indicateur, qui fournit des incitations à améliorer la gouvernance foncière responsable, renseigne sur l'équité entre les sexes en matière de droits fonciers.

Les résultats sur la sécurité perçue fourniront des informations importantes sur la satisfaction de la population à l'égard de la qualité institutionnelle des services, de la transparence, de la pertinence, de l'accessibilité et de



l'abordabilité des services d'administration foncière et des systèmes judiciaires.



## A. Cible 3.8 - Information sur l'indicateur

**ODD : 3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

**Cible 3.8.** Parvenir à une couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et des vaccins sûrs, efficaces, abordables et de qualité pour tous.

**Indicateur de référence :**

**3.8.1** Couverture des services de santé essentiels

**ODD connexes :**

1.2, 2.2, 3.2, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.a, 5.4, 5.b, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 9.1 et 11.2.

## B. Définition et cadre conceptuel

**Définition :**

Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels basée sur les interventions de suivi, y compris la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, ainsi que la capacité et l'accès aux services, dans la population générale et dans la population la plus défavorisée).

**Concepts :**

L'indice de couverture des services de santé est calculé comme la moyenne géométrique de 14 indicateurs de traçage. Les 14 indicateurs sont énumérés ci-dessous, organisés en quatre grandes catégories de couverture de services :

I. Santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile

- 1) Planning familial
- 2) Soins pendant la grossesse
- 3) Immunisation des enfants
- 4) Traitement du nourrisson

II. Maladies infectieuses

- 5) Tuberculose
- 6) VIH/SIDA
- 7) Paludisme
- 8) Eau, assainissement et hygiène

### III. Maladies non transmissibles

- 9) Hypertension
- 10) Diabète
- 11) Tabac

### IV. Capacité et accès au service

- 12) Accès aux hôpitaux
- 13) Main-d'œuvre du secteur de la santé
- 14) Sécurité sanitaire : Indice de capacité de base du Règlement sanitaire international (RSI)

## C. Construction de l'indicateur adapté

Il est proposé de construire cet indicateur sur la base des concepts ci-dessus. Le calcul nécessite d'identifier les paramètres des 14 indicateurs précédents liés aux services de santé qui sont couverts, y compris la population desservie.

Il existe une méthodologie pour chaque indicateur, il est proposé qu'au moins le centre de santé s'y conforme. Disponible ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-08-01.pdf>

Au minimum, il doit mesurer :

**Pourcentage de la population ayant accès aux services de santé de base**

- Planning familial
- Soins pendant la grossesse
- Immunisation des enfants :
- Hypertension
- Maladies infectieuses

## D. Sources d'information et références

- Enquêtes auprès des ménages
- Indice de couverture sanitaire universel
- OMS (Organisation Mondiale de la Santé). <https://www.who.int/health-topics/universal-health-coverage>

### Références:

- <https://www.who.int/publications/i/item/tracking-universal-health-coverage>
- [http://www.thelancet.com/pdfs/journals/langlo/PIIS2214-109X\(17\)30472-2.pdf](http://www.thelancet.com/pdfs/journals/langlo/PIIS2214-109X(17)30472-2.pdf)
- <https://www.who.int/health-topics/universal-health-coverage>
- Pour l'historique de l'évolution des méthodes, voir :
- <https://www.who.int/publications/i/item/9789241565264>

- <https://www.who.int/publications/i/item/monitoring-progress-towards-universal-health-coverage-at-country-and-global-levels-framework-measures-and-targets>
- <http://collections.plos.org/uhc2014>

## E. Formulation de l'indicateur

La présentation de chacun des services de base qui composent l'indicateur est détaillée ci-dessous

Services de base	Description
Planning familial	Pourcentage de femmes en âge de procréer (15-49 ans) mariées ou vivant en union libre qui répondent à leurs besoins en matière de planification familiale en utilisant des méthodes modernes.
Soins pendant la grossesse	Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant accouché d'une naissance vivante au cours d'une période donnée ayant reçu des soins prénatals quatre fois ou plus.
Immunisation des enfants :	Pourcentage de nourrissons ayant reçu trois doses de vaccin contre la diphtérie et le tétanos.
Traitement du nourrisson	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë (toux et respiration rapide ou difficile due à un problème thoracique et pas seulement à un nez bouché) au cours des 2 semaines précédant l'enquête pour lesquels des conseils ou un traitement ont été demandés à un établissement de santé ou à un prestataire.
Hypertension	Prévalence du traitement (prise de médicaments) de l'hypertension chez les adultes âgés de 30 à 79 ans souffrant d'hypertension (estimation normalisée selon l'âge) (%)
Maladies infectieuses	Traitement de la tuberculose VIH/SIDA Paludisme: À

Les données doivent être ventilées par sexe, âge, zones urbaines et rurales. La forme de collecte d'informations peut être effectuée par le biais d'entretiens et d'enquêtes auprès du centre de santé et de la population, et il n'y a pas de périodicité de collecte d'informations. Il est recommandé une fois par an.



## A. Cible 4.3 - Informations sur les indicateurs

**ODD : 4. Assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.**

**Cible 4.3.** D'ici à 2030, garantir l'égalité d'accès de tous les hommes et de toutes les femmes à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité, y compris l'enseignement universitaire.

**Indicateur de référence :**

**4.3-1** Ratio de la participation des jeunes et des adultes à l'éducation et à la formation formelles et informelles au cours des 12 derniers mois.

**ODD connexes :**

1.4, 4.4, 4.5, 5.b, 8.5, 9.2

## B. Définition et cadre conceptuel

**Définition**

Pourcentage de jeunes et d'adultes d'une tranche d'âge donnée (15-24 ans, 25-54 ans, 55-64 ans, 15-64 ans) ayant participé à une éducation et à une formation formelle ou non formelle au cours des 12 mois précédents.

**Concepts :**

L'éducation et la formation formelles sont définies comme l'éducation dispensée par le système d'écoles, de collèges, d'universités et d'autres établissements d'enseignement formel qui constituent normalement une « échelle » de continuité de l'éducation à plein temps pour les enfants et les jeunes, commençant généralement entre 5 et 7 ans et se poursuivant jusqu'à 20 ou 25 ans. Dans certains pays, les parties supérieures de cette « échelle » sont des programmes d'emploi à temps partiel et de participation à temps partiel dans le système scolaire et universitaire ordinaire.

L'éducation et la formation non formelles sont définies comme toute activité d'apprentissage organisée et soutenue qui ne correspond pas exactement à la définition ci-dessus de l'éducation formelle. Par conséquent, **l'éducation non formelle** peut avoir lieu à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des établissements d'enseignement et s'adresser à des personnes de tous âges. Selon les contextes nationaux, il peut s'agir de programmes éducatifs visant à transmettre l'alphabétisation des adultes, les compétences de la vie courante, les compétences professionnelles et la culture générale.

## C. Construction de l'indicateur adapté

Cependant, l'objectif global englobe une variété de concepts. et l'indicateur de référence ne mesure pas directement l'abordabilité et la qualité, le concept principal, « l'égalité d'accès », est évalué en comparant les taux de participation, par sexe.

Sur la base des concepts ci-dessus, le calcul de l'indicateur sera le suivant : nombre de personnes appartenant à des groupes d'âge spécifiques participant à l'éducation et à la formation formelles et non formelles, exprimé en pourcentage de la population totale du même groupe d'âge, exprimé en pourcentage de la population.

Taux de participation de la population du groupe d'âge XX à l'éducation et à la formation formelles et non formelles = scolarisation de la population du groupe d'âge i à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (au cours des 12 derniers mois) / population du groupe d'âge x X (groupes d'âge) = 15-24 ans, 25-54 ans, 55-64 ans, 15-64 ans

## D. Sources d'information et références

- Ministères de l'Éducation-
- Enquêtes nationales auprès des ménages.
- Enquêtes sur les forces de travail.
- Offices nationaux de statistique (Institut de statistique de l'UNESCO) [www.uis.unesco.org](http://www.uis.unesco.org).
- Au niveau international, le Programme international d'évaluation des compétences des adultes (PEICA) de l'OCDE.
- L'Enquête de l'OIT sur la transition de l'école au travail (SWTS) fournit des informations régulières et comparables.

### Références

- Département des statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (base de données mondiale sur les enquêtes nationales sur les forces de travail et autres enquêtes pertinentes auprès des ménages couvrant le marché du travail) : <https://ilostat.ilo.org/>
- Enquête européenne sur l'éducation des adultes (AES) : <http://www.eui.eu/Research/Library/ResearchGuides/Economics/Statistics/DataPortal/AES.aspx>
- Enquête européenne sur la formation professionnelle continue : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/continuing-vocational-training-survey>
- Enquête européenne sur les forces de travail : [http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/trng\\_lfs\\_4w0\\_esms.htm](http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/trng_lfs_4w0_esms.htm)

## E. Formulation et analyse de l'indicateur

Une valeur élevée indique qu'une proportion considérable de la population du groupe d'âge spécifique participe à l'éducation et à la formation formelles et non formelles.

Lors de l'élaboration et de l'analyse de l'indicateur, il convient de garder à l'esprit que l'éducation et la formation formelles et non formelles peuvent être proposées dans divers contextes, y compris les écoles et les universités, les milieux de travail et d'autres lieux, et peuvent être de durée variable. Habituellement, seules les données administratives sont collectées. L'offre qui est faite dans des contextes formels, tels que les écoles et les universités. Enfin, les taux de participation ne reflètent pas l'intensité ou la qualité de l'offre ou les résultats de l'éducation et de la formation offertes.

Idéalement, l'indicateur devrait être ventilé selon les types de programmes, tels que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes et d'autres modalités pertinentes ; et couvrant les programmes formels et non formels. La méthodologie relative aux indicateurs de participation à l'éducation et à la formation formelles est solide et bien mise en œuvre dans la plupart des pays. Cependant, les méthodes de mesure de l'éducation et de la formation non formelles varient considérablement d'un pays à l'autre (voir les sources).

Cet indicateur doit être ventilé par sexe.

La collecte d'informations peut se faire par sondages, observations, calculs. Il n'y a pas de date précise pour la périodicité de la collecte des données, il est recommandé de le faire une fois par an et en tenant compte des 12 mois précédents.



## A. Cible 4.a - Informations sur les indicateurs

**ODD : 4. Assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.**

**Cible 4.a.** Assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

**Indicateur de référence :**

**4.a.1** Proportion d'écoles fournissant des services de base, par type de service

**ODD connexes :**

1.4, 4.4, 4.5, 5.b, 8.5, 9.c, 17.8

## B. Définition et cadre conceptuel

**Définition**

Pourcentage d'écoles par niveau d'enseignement (primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur) ayant accès aux installations ou services de base spécifiés.

**Les concepts :**

- 1) **Electricité** : Sources d'énergie régulièrement et facilement disponibles (par exemple, raccordement au réseau, générateurs alimentés par le vent, l'eau, l'énergie solaire et le carburant, etc.) qui permettent une utilisation appropriée et durable de l'infrastructure TIC à des fins éducatives.
- 2) **Internet** à des fins pédagogiques : Internet disponible pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage et accessible aux étudiants.
- 3) **Ordinateurs à des fins pédagogiques** : Utilisation d'ordinateurs pour soutenir la prestation de cours ou les besoins d'enseignement et d'apprentissage indépendants. Il peut s'agir d'activités qui utilisent des ordinateurs ou Internet pour répondre à des besoins d'information à des fins de recherche ; élaborer des présentations ; réaliser des exercices pratiques et des expériences ; le partage d'informations ; et participer à des forums de discussion en ligne à des fins éducatives.
- 4) **Infrastructure adaptée** : environnement bâti lié aux établissements d'enseignement qui sont accessibles à tous les usagers, y compris ceux ayant différents types de handicaps.
- 5) **Le matériel adapté** comprend du matériel d'apprentissage et des produits d'assistance qui permettent aux élèves et aux enseignants ayant un handicap ou des limitations fonctionnelles d'accéder à l'apprentissage et de participer pleinement à l'environnement scolaire.



- 6) **Le matériel d'apprentissage accessible** comprend les manuels, le matériel didactique, les évaluations et d'autres documents qui sont disponibles et fournis dans des formats appropriés, tels que l'audio, le braille, la langue des signes et des formats simplifiés qui peuvent être utilisés par les élèves et les enseignants ayant un handicap ou des limitations opérationnelles.
- 7) **L'eau potable de base** est définie comme une source d'eau potable fonctionnelle dans ou à proximité d'installations et de points d'eau accessibles à tous les usagers pendant les heures de classe.
- 8) **Les installations sanitaires de base** sont définies comme des installations sanitaires fonctionnelles distinctes pour les hommes et les femmes à l'intérieur ou à proximité de l'installation.
- 9) **Les installations de base pour se laver les mains** sont définies comme des installations fonctionnelles pour se laver les mains, avec de l'eau et du savon à la disposition de tous les enfants.

### C. Construction de l'indicateur adapté

L'indicateur mesure l'accès dans les écoles aux services et installations de base essentiels nécessaires pour assurer un environnement d'apprentissage sûr et efficace pour tous les élèves.

Sur la base de la définition des concepts ci-dessus, l'indicateur adapté sera :

**% d'écoles d'un niveau donné ayant accès à un type d'établissement donné = Nombre d'écoles d'un niveau d'enseignement donné ayant accès à un établissement donné. / Nombre total d'écoles à ce niveau d'enseignement particulier.**

Variables:

- Nombre d'écoles primaires d'une communauté ayant accès aux installations de base (électricité, eau et assainissement) selon le sexe et l'hygiène.
- Nombre d'écoles disposant d'Internet à des fins pédagogiques (voir guide des indicateurs)
- Pourcentage d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement doté d'équipements de base par rapport à la population totale des garçons et des filles

Le type d'installations qui ont été calculées dans la construction de l'indicateur doit être détaillé.

Une valeur élevée indique que les écoles ont un bon accès aux services et aux installations pertinents. Idéalement, chaque école devrait avoir accès à tous ces services et installations.

## D. Sources d'information et références

- Ministères de l'Éducation
- Office national de la statistique
- Bureau de statistique de l'UNESCO : <http://uis.unesco.org/en/isced-mappings>.

### Références

- Enquêtes sur le niveau des installations et des technologies dans l'éducation et avec un module pour l'Afrique : <http://uis.unesco.org/en/uis-questionnaires>
- Pour connaître la proportion d'écoles ayant accès à l'électricité et à des ordinateurs à des fins pédagogiques, voir : Guide pour mesurer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, document technique n° 2 de l'ISU.
- Indicateurs de suivi de l'eau, de l'assainissement et de l'assainissement : <https://www.unicef.org/wash>

## E. Formulation et analyse de l'indicateur

Cet indicateur sera formulé comme le nombre d'écoles à un niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire, etc.) qui ont accès aux installations pertinentes est exprimé en pourcentage de toutes les écoles du même niveau d'enseignement.

L'analyse de l'indicateur peut également inclure le nombre d'élèves couverts par l'école.

Les formulaires de ce type peuvent être utilisés comme outil de travail :

		Évaluation pour les écoles						
Nombre de participants dans les maisons ; d	Population cible	Électricité	Internet à des fins éducatives	Ordinateurs à des fins éducatives	Des infrastructures adaptées aux étudiants en situation de handicap	Accès à l'eau potable	Accès aux toilettes séparées par sexe.	Installations d'hygiène
80	Écoles secondaires jusqu'à 15 ans		X	X				